



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 24012 CETAM

Le 27/11/2024



Bien :
Adresse :

Maison individuelle

**41 boulevard du Nord
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON**

Référence Cadastre : **AX - 261**

PROPRIETAIRE

SCI CETAM
53 Rue Gambetta
26140 ANNEYRON

DEMANDEUR

SCP DURAND - DELAY
7 place Michelet
43000 LE PUY-EN-VELAY

Date de visite : **19/11/2024**

Opérateur de repérage : **CHAMPIAT Maxime**



NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 24012 CETAM

La note de synthèse des conclusions ne peut en aucun cas être annexée seule à un acte authentique. Elle doit être également accompagnée des rapports de missions dont les conclusions sont ci-dessous.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle	Réf. Cadastrale : AX - 261
Adresse : 41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON	Bâti : Oui Mitoyenneté : Oui
Propriétaire : SCI CETAM	Date du permis de construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

MESURAGE

Total Surface Habitable : 627,831 m²

EXPOSITION AU PLOMB

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)	
Référence Cadastre : AX - 261 Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997 Adresse : 41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON	Propriété de: SCI CETAM 53 Rue Gambetta 26140 ANNEYRON
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : SCP DURAND - DELAY Adresse : 7 place Michelet 43000 LE PUY-EN-VELAY Qualité :	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
A.3 EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : 24012 CETAM A Le repérage a été réalisé le : 19/11/2024 Par : CHAMPIAT Maxime N° certificat de qualification : ODI/AMM/15006299 Date d'obtention : 30/06/2022 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : AFNOR Certification 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT-DENIS CEDEX Date de commande : 19/11/2024	Date d'émission du rapport : 27/11/2024 Accompagnateur : Huissier de Justice Laboratoire d'Analyses : Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est Adresse laboratoire : 2, rue Chanoine Ploton 42000 Saint Etienne Numéro d'accréditation : 1-1591 Organisme d'assurance professionnelle : AXA France IARD Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 10554147804 Date de validité : 31/10/2025
B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à LE PUY-EN-VELAY le 27/11/2024 Cabinet : ATW Diagnostic Nom du responsable : CHAMPIAT Maxime Nom du diagnostiqueur : CHAMPIAT Maxime

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



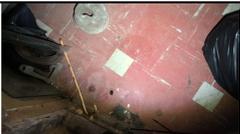
C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	18
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	18
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	18
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	19
COMMENTAIRES	19
ELEMENTS D'INFORMATION	20
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	21
ANNEXE 2 – CROQUIS	23
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	26
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	29
ATTESTATION(S)	31

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
2	Pièce n°1	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
3	Pièce n°2	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

→ Recommandation(s) au propriétaire

AC1 - Action corrective de premier niveau

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
2	Pièce n°1	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol
3	Pièce n°2	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol

Liste des matériaux contenant de l'amiante hors champ d'investigation (Non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique)

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation
22	Dégagements n°2	1er	Plaques ondulées entreposé n°2	Sol	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé
			Conduit de fluide entreposé n°1	Sol	Amiante ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
25	WC n°1	1er	Porte Fermée à clé.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 19/11/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

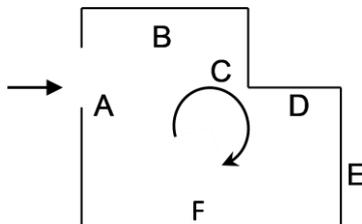
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE



LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Porche d'entrée	RDC	OUI	
2	Pièce n°1	RDC	OUI	
3	Pièce n°2	RDC	OUI	
4	Pièce n°3	RDC	OUI	
5	Cuisine n°1	RDC	OUI	
6	Placard sous escalier	RDC	OUI	
7	Cuisine n°2	RDC	OUI	
8	Cellier n°1	RDC	OUI	
9	Cage d'escalier n°1	1er SS / RDC	OUI	
10	Cave n°1	1er SS	OUI	
11	Cave n°2	1er SS	OUI	
12	Cave n°3	1er SS	OUI	
13	Cave n°4	1er SS	OUI	
14	Cave n°5	1er SS	OUI	
15	Cave n°6	1er SS	OUI	
16	Cave n°7	1er SS	OUI	
17	Cage d'escalier n°2	RDC/1er	OUI	
18	Pièce n°4	1er	OUI	
19	Dégagements n°1	1er	OUI	
20	Escalier accès extérieur	1er	OUI	
21	Pièce n°5	1er	OUI	
22	Dégagements n°2	1er	OUI	
23	Pièce n°6	1er	OUI	
24	Dégagements n°3	1er	OUI	
25	WC n°1	1er	NON	Porte Fermée à clé.
26	Chambre n°1	1er	OUI	
27	Couloir n°1	1er	OUI	
28	Chambre n°2	1er	OUI	
29	Dégagements n°4	1er	OUI	
30	Chambre n°3	1er	OUI	
31	Placard	1er	OUI	
32	Cage d'escalier n°3	RDC/1er	OUI	
33	Chambre n°4	1er	OUI	
34	Chambre n°5	1er	OUI	
35	Chambre n°6	1er	OUI	
36	Chambre n°7	1er	OUI	
37	Cage d'escalier n°4	1er / 2ème	OUI	
38	Dégagements n°5	2ème	OUI	
39	Chambre n°8	2ème	OUI	
40	Chambre n°9	2ème	OUI	
41	Chambre n°10	2ème	OUI	
42	Couloir n°2	2ème	OUI	
43	Chambre n°11	2ème	OUI	
44	Chambre n°12	2ème	OUI	
45	Chambre n°13	2ème	OUI	
46	Dégagements n°6	2ème	OUI	
47	Chambre n°14	2ème	OUI	
48	Chambre n°15	2ème	OUI	
49	Chambre n°16	2ème	OUI	
50	Chambre n°17	2ème	OUI	
51	Cage d'escalier n°5	2ème / 3ème	OUI	
52	Dégagements n°7	3ème	OUI	
53	Chambre n°18	3ème	OUI	
54	Chambre n°19	3ème	OUI	
55	Charnier	3ème	OUI	
56	Grenier	3ème	OUI	
57	Chambre n°20	3ème	OUI	
58	Chambre n°21	3ème	OUI	
59	Combles n°2	4ème	OUI	

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
60	Ancien WC extérieur	RDC	OUI	
61	WC n°2	RDC	OUI	
62	Cave n°8	1er SS	OUI	
63	Cage d'escalier n°6	1er SS / RDC	OUI	
64	Pièce n°7	RDC	OUI	
65	Pièce n°8	RDC	OUI	
66	Remise	RDC	OUI	
67	Cage d'escalier n°7	RDC/1er	OUI	



DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Porche d'entrée	RDC	Mur	A, C, D	Pierres, mortier - Crépi
			Mur	B	Brique - Crépi
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Baguette	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Non peint
			Porte n°2 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Baguette	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
Porte n°3 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture			
Porte n°3 - Baguette	A	Bois - Peinture			
2	Pièce n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Métal - Non peint
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Non peint
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Allège	D	Plâtre - Peinture			
3	Pièce n°2	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°1 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	F	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Baguette	F	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Baguette	F	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	F	Bois - Peinture
Châssis vitré	F	Bois - Peinture			
Mur - Boiseries décoratives	A	Bois - Peinture			
Porte de placard	E	Bois - Peinture			
4	Pièce n°3	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture

Amiante



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture
			Porte de placard n°1	A	Bois - Peinture
			Porte de placard n°2	H	Bois - Peinture
			Châssis vitré n°1	D	Bois - Peinture
5	Cuisine n°1	RDC	Châssis vitré n°2	H	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Baguette	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
6	Placard sous escalier	RDC	Fenêtre - Allège	D	Plâtre - Peinture
			Mur	A, C, D	Plâtre - Peinture
7	Cuisine n°2	RDC	Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
8	Cellier n°1	RDC	Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Baguette	D	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
9	Cage d'escalier n°1	1er SS / RDC	Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Mur	D	Pierres - Non peint
			Mur	B, C	Brique - Non peint
			Mur	A	Bois - Non peint
10	Cave n°1	1er SS	Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Mur	B	Bois - Non peint
			Mur	C	Brique - Non peint
			Mur	A, D	Pierres - Non peint
			Mur	B	Béton - Non peint
11	Cave n°2	1er SS	Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Mur	B, C	Pierres - Non peint
			Mur	A, D	Bois - Non peint
12	Cave n°3	1er SS	Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Mur	D	Béton - Non peint
			Mur	B	Pierres - Non peint
13	Cave n°4	1er SS	Mur	A, C	Bois - Non peint
			Mur	B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint

Amiante



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
14	Cave n°5	1er SS	Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
15	Cave n°6	1er SS	Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
16	Cave n°7	1er SS	Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Mur	A	Brique - Non peint
			Mur	B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
17	Cage d'escalier n°2	RDC/1er	Plancher	Sol	Pierres - Non peint
			Limon	Sol	Bois - Non peint
			Ensemble des marches	Sol	Bois - Non peint
			Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Non peint
			Main-courante	D	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
18	Pièce n°4	1er	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Baguette	D	Bois - Peinture
19	Dégagements n°1	1er	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
20	Escalier accès extérieur	1er	Mur	B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
21	Pièce n°5	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Fenêtre n°1 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Baguette	A	Bois - Peinture
Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture			
22	Dégagements n°2	1er	Cimaise	Toutes zones	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture

Amiante



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Porte de placard	A	Bois - Peinture
			Châssis vitré	B	Bois - Peinture
23	Pièce n°6	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Porte n°1 - Baguette	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte de placard	C	Bois - Peinture
			Stylobate	A	Bois - Peinture
24	Dégagements n°3	1er	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Porte n°2 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture
			Porte n°6 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Baguette	F	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	F	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	F	Bois - Peinture
			Fenêtre - Allège	F	Plâtre - Peinture
Stylobate	Murs	Bois - Peinture			
26	Chambre n°1	1er	Fenêtre n°1 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Porte de placard	C	Bois - Peinture
			Stylobate	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
27	Couloir n°1	1er	Mur	B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Stylobate	B, C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Imposte	B	Plâtre - Peinture
28	Chambre n°2	1er	Porte n°4 - Imposte	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Baguette	C	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Cimaise	Toutes zones	Bois - Peinture
			29	Dégagements n°4	1er
Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés			
Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture			
Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture			
Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture			
Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture			
30	Chambre n°3	1er			
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Imposte	A	Bois - Peinture
31	Placard	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	B	Bois - Peinture
			Châssis vitré	D	Bois - Peinture
32	Cage d'escalier n°3	RDC/1er	Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Limon	Sol	Bois - Non peint
			Ensemble des marches	Sol	Bois - Non peint
			Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Tapisserie



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
33	Chambre n°4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Garde-corps	C	Métal - Peinture
34	Chambre n°5	1er	Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
35	Chambre n°6	1er	Fenêtre - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Garde-corps	C	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Imposte	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Fenêtre n°1 - Baguette	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	D	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	D	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	D	Bois - Peinture
36	Chambre n°7	1er	Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	D	Bois - Peinture
			Stylobate	Murs	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	B	Bois - Peinture
37	Cage d'escalier n°4	1er / 2ème	Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Stylobate	Murs	Bois - Peinture
			Mur	B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Main-courante	B	Bois - Peinture
			Ensemble des balustres	B	Bois - Peinture
38	Dégagements n°5	2ème	Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Peinture
			Ensemble des marches	Sol	Bois - Peinture
			Limon	Sol	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
38	Dégagements n°5	2ème	Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Cimaise	Toutes zones	Bois - Peinture

Amiante



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	G	Bois - Peinture
			Baguette	J	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	E	Bois - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Non peint
			Fenêtre - Baguette	E	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	E	Plâtre - Peinture
39	Chambre n°8	2ème	Garde-corps	B	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Baguette	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Allège	D	Bois - Peinture
40	Chambre n°9	2ème	Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Stylobate	Murs	Bois - Peinture
			Porte de placard n°2	D	Bois - Peinture
			Porte de placard n°1	D	Bois - Peinture
			Stylobate	Murs	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	B	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Baguette	B	Bois - Peinture
41	Chambre n°10	2ème	Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Allège	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Baguette	D	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	D	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	D	Bois - Peinture
			Porte de placard n°1	B	Bois - Peinture
42	Couloir n°2	2ème	Stylobate	Murs	Bois - Peinture
			Porte de placard n°2	D	Bois - Peinture
			Mur	B, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Cimaise	Toutes zones	Bois - Peinture
43	Chambre n°11	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Dormant et ouvrant extérieurs	E	Bois - Non peint
			Fenêtre - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	E	Pierres, mortier - Non peint
			Fenêtre - Allège	E	Pierres, mortier - Peinture
			Porte de placard n°1	F	Bois - Peinture
			Porte de placard n°2	F	Bois - Peinture
44	Chambre n°12	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
45	Chambre n°13	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Fenêtre - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
Porte de placard	B	Bois - Peinture			
46	Dégagements n°6	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Baguette	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Dormant et ouvrant intérieurs	F	Bois - Peinture
47	Chambre n°14	2ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Fenêtre - Baguette	E	Bois - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	E	Bois - Peinture
			Fenêtre - Allège	E	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
48	Chambre n°15	2ème	Cimaise	Murs	Bois - Peinture
			Imposte	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Cimaise	Murs	Bois - Peinture
			Fenêtre - Tablette	C	Bois - Peinture
Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
49	Chambre n°16	2ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Fenêtre n°1 - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Garde-corps	C	Métal - Peinture
			Cimaise	Murs	Bois - Peinture
50	Chambre n°17	2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Fenêtre n°1 - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Garde-corps	C	Métal - Peinture
			Cimaise	Murs	Bois - Peinture
			Imposte	A	Bois - Peinture
			51	Cage d'escalier n°5	2ème / 3ème
Main-courante	B	Bois - Peinture			
Mur	B, C, D	Plâtre - Peinture			
Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Peinture			
Ensemble des marches	Sol	Bois - Peinture			
Limon	Sol	Bois - Peinture			
Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés			
52	Dégagements n°7	3ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°4 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°5 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte n°6 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture
Porte n°7 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture			
53	Chambre n°18	3ème	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
54	Chambre n°19	3ème	Fenêtre n°2 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plancher	Sol	Bois - Revêtement en lés
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Allège	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Baguette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	C	Bois - Peinture
55	Charnier	3ème	Cimaise	Toutes zones	Bois - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	C	Pierres, mortier - Non peint
			Fenêtre - Tablette	C	Plâtre - Tapisserie
56	Grenier	3ème	Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Fenêtre - Embrasure	C	Pierres, mortier - Non peint
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
57	Chambre n°20	3ème	Fenêtre - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Tablette	C	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	C	Bois - Peinture
58	Chambre n°21	3ème	Mur	A, B, C, D, E, F	Plâtre - Tapisserie
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Tablette	C	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Pierres - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
59	Combles n°2	4ème	Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E, F	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
60	Ancien WC extérieur	RDC	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant extérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	E	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
61	WC n°2	RDC	Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			62	Cave n°8	1er SS
Plafond	Plafond	Bois - Non peint			
Plancher	Sol	Terre - Non peint			
Mur	A, B, C	Plâtre - Non peint			
Plafond	Plafond	Bois - Non peint			
Plancher	Sol	Bois - Non peint			
Mur	A, B, C, D, E, F	Bois - Peinture			
Plafond	Plafond	Bois - Non peint			
Plancher	Sol	Bois - Non peint			
63	Cage d'escalier n°6	1er SS / RDC			
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E, F	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Mur	A, B, C, D, E, F	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			64	Pièce n°7	RDC
Plafond	Plafond	Bois - Non peint			
Plancher	Sol	Bois - Non peint			
Mur	A, B, C, D, E, F	Bois - Peinture			
Plafond	Plafond	Bois - Non peint			
Plancher	Sol	Bois - Non peint			
Mur	A, B, C, D, E, F	Bois - Peinture			
Plafond	Plafond	Bois - Non peint			
Plancher	Sol	Bois - Non peint			
Mur	A, B, C, D, E, F	Bois - Peinture			



N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Mur	E	Plâtre - Peinture
			Fenêtre - Volets	F	Métal - Peinture
			Fenêtre - Embrasure	F	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Non peint
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	B	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Placard	C	Bois - Peinture
			Mur - Imposte	B	Bois - Peinture
65	Pièce n°8	RDC	Mur	A, B, C	Bois - Peinture
			Mur	D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
			Porte n°1 - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Embrasure	C	Bois - Non peint
			Porte n°2 - Dormant et ouvrant extérieurs	C	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Dormant et ouvrant intérieurs	D	Bois - Peinture
			Porte de placard	D	Bois - Peinture
Mur - Imposte	A	Bois - Peinture			
66	Remise	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois - Peinture
67	Cage d'escalier n°7	RDC/1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Ensemble des balustres	D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Ensemble des contre-marches	Sol	Bois - Non peint
			Ensemble des marches	Sol	Bois - Non peint
			Limon	Sol	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	C	Bois - Peinture			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
2	Pièce n°1	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol	B	A	Jugement personnel	MD	AC1
3	Pièce n°2	RDC	Plancher	Sol	Dalles de sol	B	A	Jugement personnel	MD	AC1

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

Amiante



RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
10	Cave n°1	1er SS	Conduit de fluide	Plafond	Calorifuge textile				
22	Dégagements n°2	1er	Plaques ondulées entreposé n°2	Sol	Amiante ciment	Jugement personnel	A	MD	
			Conduit de fluide entreposé n°1	Sol	Amiante ciment	Jugement personnel	A	MD	

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation	
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement	
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique	
	AC1	Action corrective de premier niveau	
	AC2	Action corrective de second niveau	

COMMENTAIRES

Néant

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a)** rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b)** procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c)** veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.



I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

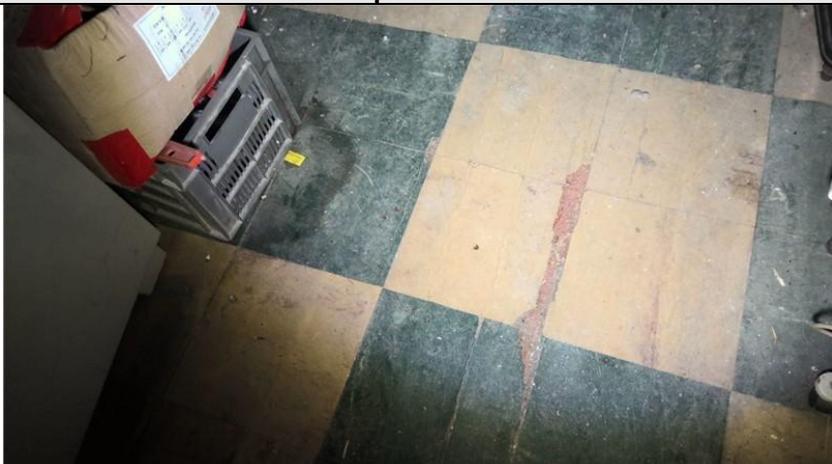
ELEMENT : Conduit de fluide entreposé n°1

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CETAM	24012 CETAM	1er - Dégagements n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CHAMPIAT Maxime
Localisation		Résultat
Conduit de fluide entreposé n°1 - Sol		Présence d'amiante
Commentaires		
Jugement personnel par comparaison avec produit dans matériauthèque.		
Emplacement		
		

ELEMENT : Plaques ondulées entreposé n°2

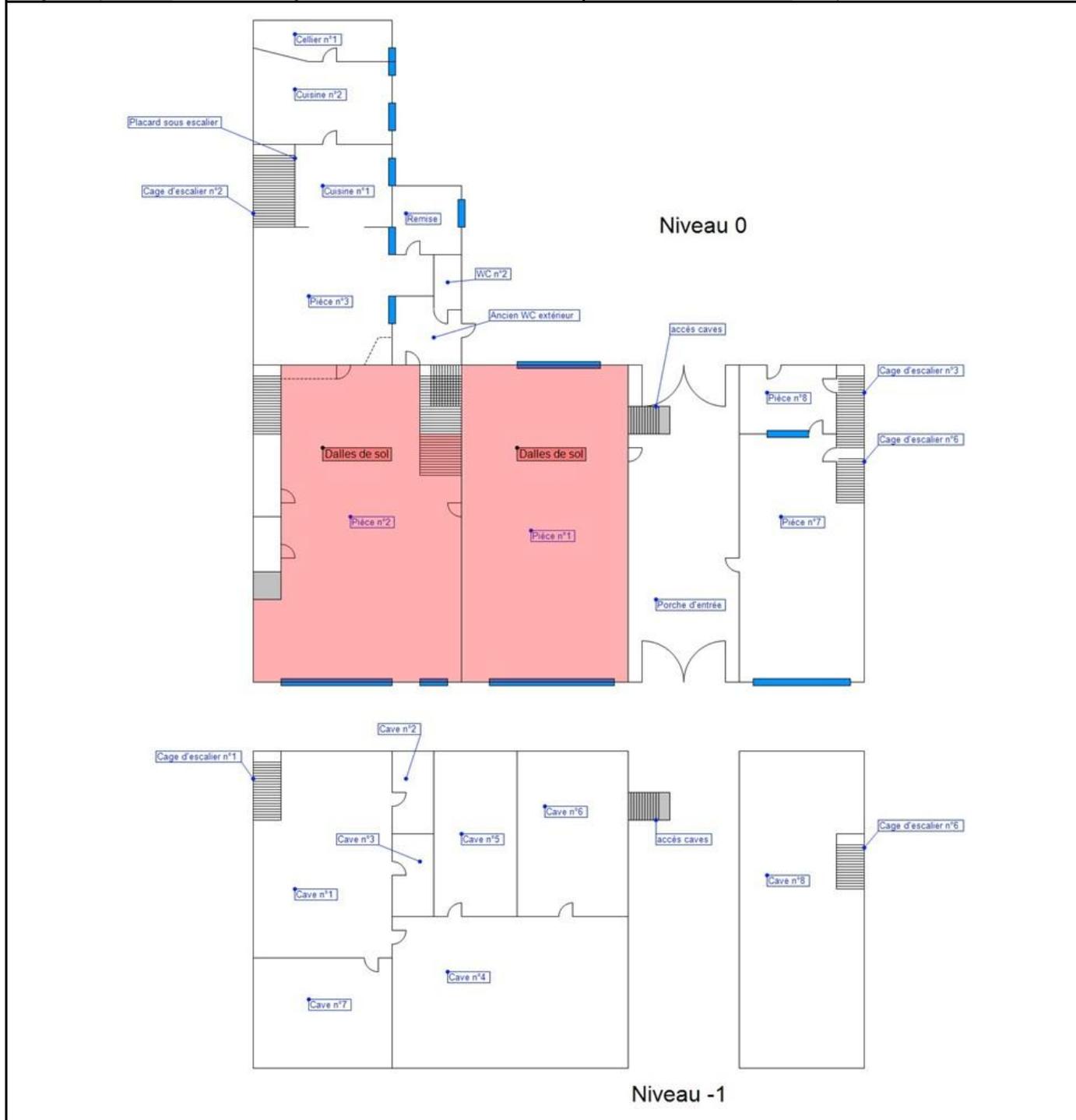
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CETAM	24012 CETAM	1er - Dégagements n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		CHAMPIAT Maxime
Localisation		Résultat
Plaques ondulées entreposé n°2 - Sol		Présence d'amiante
Commentaires		
Jugement personnel par comparaison avec produit dans matériauthèque.		
Emplacement		
		

ELEMENT : Plancher		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CETAM	24012 CETAM	RDC - Pièce n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Dalles de sol		CHAMPIAT Maxime
Localisation		Résultat
Plancher - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 1er niveau		
Commentaires		
Jugement personnel par comparaison avec produit dans matériauthèque.		
Emplacement		
		

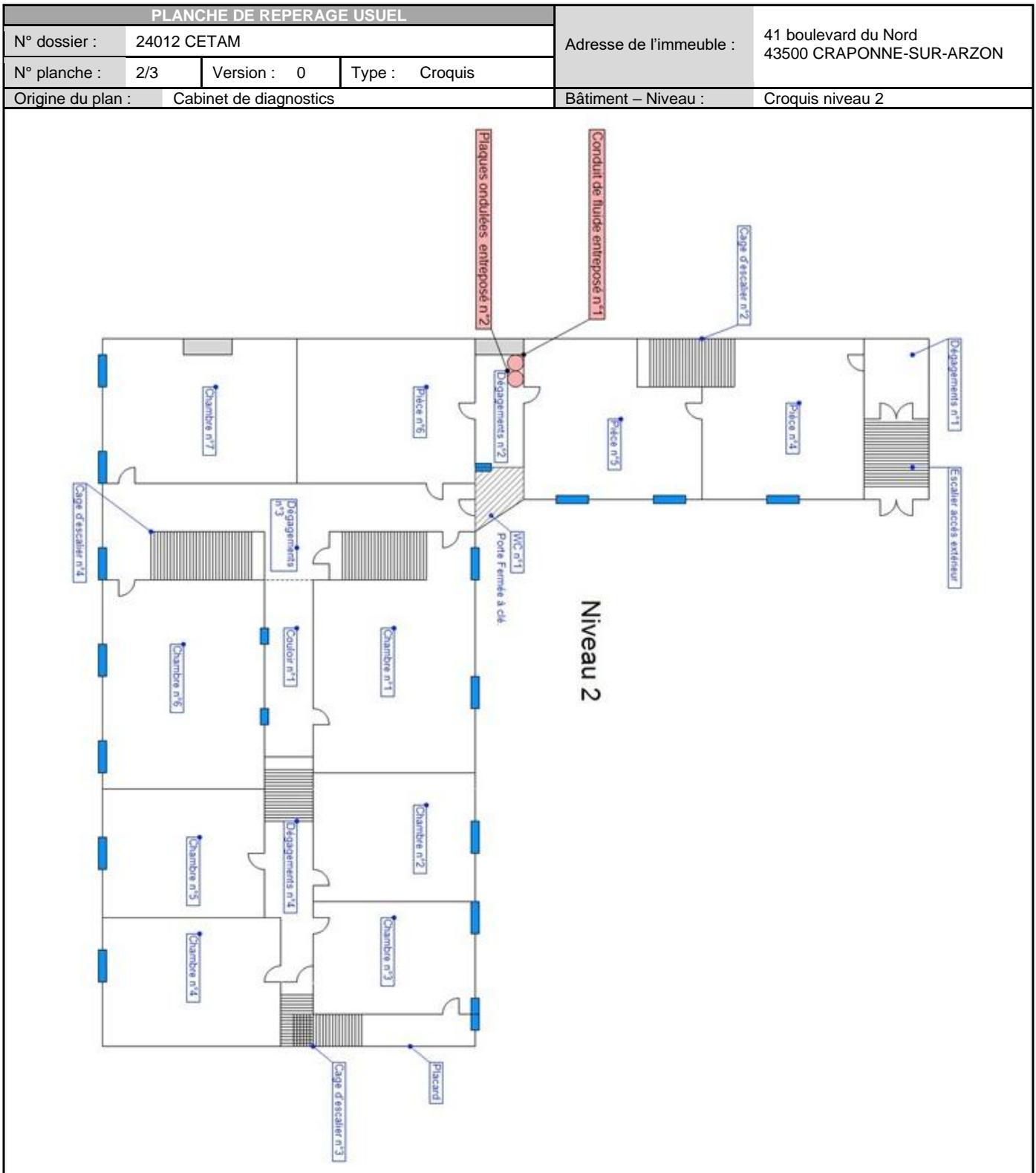
ELEMENT : Plancher		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
CETAM	24012 CETAM	RDC - Pièce n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Dalles de sol		CHAMPIAT Maxime
Localisation		Résultat
Plancher - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Action Corrective de 1er niveau		
Commentaires		
Jugement personnel par comparaison avec produit dans matériauthèque.		
Emplacement		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	24012 CETAM			41 boulevard du Nord	
N° planche :	1/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis niveau -1 et niveau 0



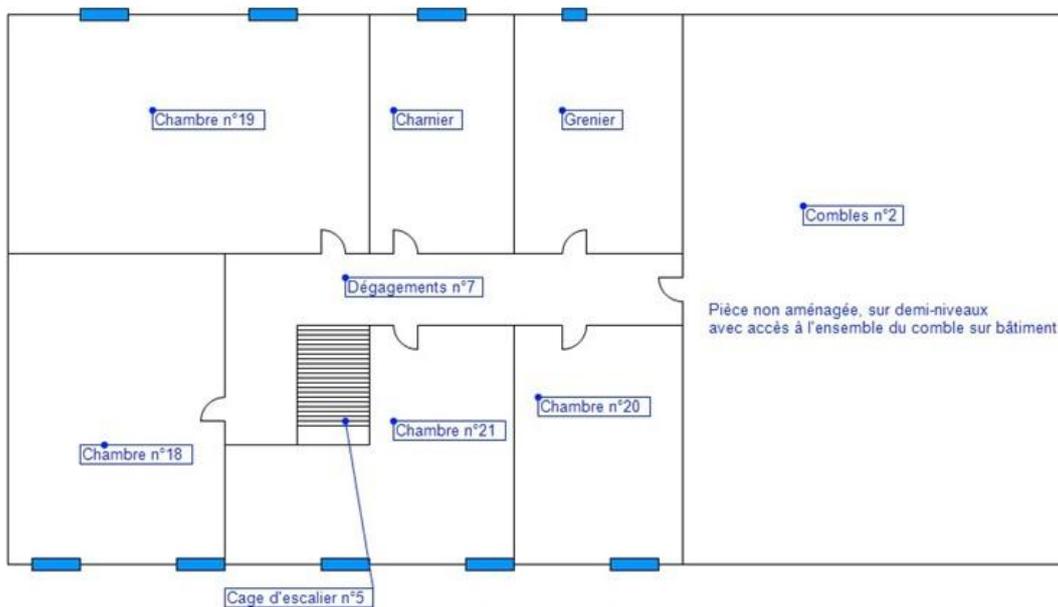
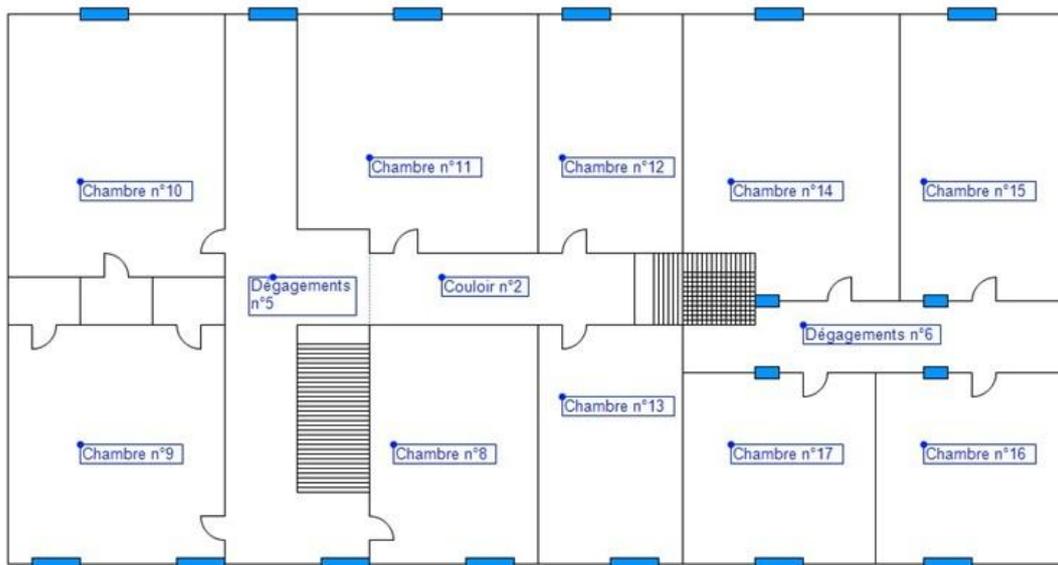
Amiante



Amiante

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	24012 CETAM			41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON	
N° planche :	3/3	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis niveau 3

Niveau 3



Niveau 4



ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	24012 CETAM A
Date de l'évaluation	19/11/2024
Bâtiment	Maison individuelle 41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Pièce n°1
Elément	Plancher
Matériau / Produit	Dalles de sol
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Pièce n°1
Recommandation	Action Corrective de 1er niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	AC1	
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	24012 CETAM A
Date de l'évaluation	19/11/2024
Bâtiment	Maison individuelle 41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Pièce n°2
Elément	Plancher
Matériau / Produit	Dalles de sol
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Pièce n°2
Recommandation	Action Corrective de 1er niveau

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	AC1	
	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	



ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empiètement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec



aposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



ATTESTATION(S)

Votre Assurance
▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

ATW-CLEMAX
1 PLACE MICHELET
43000 LE PUY EN VELAY

Vos références :
Contrat n° 10554147804
Client n° 0680749420

AXA France IARD, atteste que :
ATW-CLEMAX
1 PLACE MICHELET
43000 LE PUY EN VELAY

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10554147804 ayant pris effet le 05/12/2023 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs survenus du fait de l'exercice des activités :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
REPERAGE AMIANTE ET D'HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES.

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION

DIAGNOSTIC TERMITES/ INFORMATION SUR LA PRESENTE D'UN RISQUE DE MERULES / ETAT PARASITAIRE (VRILLETES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



1/1

ID068074942041113

Amiante



MESURES :

MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN

AUTRES :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP)

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS.

DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES

AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES

ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO

DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES

D'HABITATION, Y COMPRIS DES ERP

DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE

DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA

CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION.

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-

1 DU CODE DU TRAVAIL

DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR

L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS

RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES.

EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE

FORMATION)

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION.

GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE ET DES

DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES AMIANTE ET PLOMB (EXTERNALISATION DES DIAGNOSTICS

VIA LA PLATEFORME EDT)

NUMERISATION DE BATIMENTS PAR SCANNER 3D, A L'EXCLUSION DE TOUTES

PRECONISATIONS ET SUIVI ET SANS PRESTATIONS SOUMISE A OBLIGATION DECENNALE

AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du

22/08/2021 ; A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE

MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

PPPT (Projet de Plan Pluriannuel de Travaux pour les copropriétés)

DIAGNOSTIC ET PRELEVEMENTS HAP

DIAGNOSTIC "PEMD" (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) - en remplacement du diagnostic

"gestion des déchets issus de la démolition"

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n°FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable pour la période du **01/11/2024** au **01/11/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 13 novembre 2024
Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3

Amiante



MONTANT DES GARANTIES

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommmages corporels	9.000.000 € par année d'assurance
• Dommmages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance
• Dommmages immatériels non consécutifs	100.000 € par année d'assurance
• Dommmages aux biens confiés	150.000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommmages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre
Tous dommmages relevant d'une obligation d'assurance et RC Professionnelle	1.500.000 € par année d'assurance
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommmages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	750.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/3

Amiante



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



N° de certificat : ODI/AMM/15006299

AFNOR Certification certifie que :

CHAMPIAT MAXIME

a satisfait aux exigences du référentiel de compétences de :

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - AMIANTE MENTION

Ce certificat est valable à compter du (jour/mois/année à 12h00) **30/06/2022** jusqu'au (jour/mois/année à 11h59) **30/06/2029**



Scannez ou cliquez pour vérifier

Directeur Général d'AFNOR Certification

JULIEN NIZRI

Seul le certificat électronique, disponible et consultable à tout moment sur certificats-personnes.afnor.org, a valeur d'original. Les copies sur format papier ou électronique, sont autorisées et faites sous la seule responsabilité de celui qui les imprime/sauvegarde.

Cofrac Accreditation n°4-0057 Certification of persons, scope available on www.cofrac.fr

Référentiel CERTI P 0961 Opérateurs de Diagnostics Techniques Arrêté du 24 décembre 2021 de l'Agence de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
CERTI F 0775.B.12.2022 - Document contractuel

**CERTIFICAT DE SUPERFICIE**

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Adresse : 41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
Référence Cadastre : AX - 261	Propriété de : SCI CETAM 53 Rue Gambetta 26140 ANNEYRON
	Mission effectuée le : 19/11/2024 Date de l'ordre de mission : 19/11/2024
	N° Dossier : 24012 CETAM C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total Surface Habitable : 627,83 m²
(Six cent vingt-sept mètres carrés quatre-vingt-trois)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Habitable	Surface non habitable
Porche d'entrée	RDC	29,475 m ²	
Pièce n°1	RDC	36,216 m ²	
Pièce n°2	RDC	46,318 m ²	2,300 m ²
Pièce n°3	RDC	21,803 m ²	
Cuisine n°1	RDC	6,300 m ²	
Cuisine n°2	RDC	7,962 m ²	
Cellier n°1	RDC	4,355 m ²	
Pièce n°4	1er	13,695 m ²	1,020 m ²
Dégagements n°1	1er	3,484 m ²	
Escalier accès extérieur	1er		3,171 m ²
Pièce n°5	1er	22,569 m ²	
Dégagements n°2	1er	3,400 m ²	
Pièce n°6	1er	12,836 m ²	
Dégagements n°3	1er	10,726 m ²	
WC n°1	1er	Non visitable	
Chambre n°1	1er	16,008 m ²	
Couloir n°1	1er	6,012 m ²	1,006 m ²
Chambre n°2	1er	12,035 m ²	
Dégagements n°4	1er	3,420 m ²	
Chambre n°3	1er	11,192 m ²	0,222 m ²
Placard	1er	1,750 m ²	
Chambre n°4	1er	20,960 m ²	0,195 m ²
Chambre n°5	1er	14,335 m ²	
Chambre n°6	1er	18,598 m ²	
Chambre n°7	1er	19,920 m ²	0,169 m ²
Dégagements n°5	2ème	9,433 m ²	4,100 m ²
Chambre n°8	2ème	11,520 m ²	
Chambre n°9	2ème	18,336 m ²	0,161 m ²
Chambre n°10	2ème	12,473 m ²	
Couloir n°2	2ème	4,457 m ²	
Chambre n°11	2ème	9,330 m ²	
Chambre n°12	2ème	7,346 m ²	
Chambre n°13	2ème	11,634 m ²	
Dégagements n°6	2ème	8,020 m ²	



Chambre n°14	2ème	14,636 m ²	
Chambre n°15	2ème	14,463 m ²	
Chambre n°16	2ème	16,220 m ²	0,106 m ²
Chambre n°17	2ème	14,187 m ²	
Dégagements n°7	3ème	9,657 m ²	2,430 m ²
Chambre n°18	3ème	18,858 m ²	0,152 m ²
Chambre n°19	3ème	19,573 m ²	
Charnier	3ème	7,522 m ²	
Grenier	3ème	9,395 m ²	
Chambre n°20	3ème	9,400 m ²	
Chambre n°21	3ème	13,273 m ²	
Ancien WC extérieur	RDC	4,765 m ²	
WC n°2	RDC	1,367 m ²	
Pièce n°7	RDC	25,705 m ²	
Pièce n°8	RDC	8,373 m ²	
Remise	RDC	4,519 m ²	
Total		627,831 m²	15,032 m²

JUSTIFICATION DES SURFACES PRIVATIVES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée	Justification
Pièce n°2	RDC	2,300 m ²	Hauteur < 1,80 m
Escalier accès extérieur	1er	3,171 m ²	Marches
Chambre n°3	1er	0,222 m ²	Cheminée
Chambre n°4	1er	0,195 m ²	Cheminée
Chambre n°7	1er	0,169 m ²	Cheminée
Dégagements n°5	2ème	4,100 m ²	Marches
Chambre n°9	2ème	0,161 m ²	Cheminée
Chambre n°16	2ème	0,106 m ²	Cheminée
Dégagements n°7	3ème	2,430 m ²	Marches
Chambre n°18	3ème	0,152 m ²	Cheminée
Total		13,006 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ATW Diagnostic qu'à titre indicatif.

C CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Date d'établissement du rapport :

Fait à **LE PUY-EN-VELAY** le **27/11/2024**

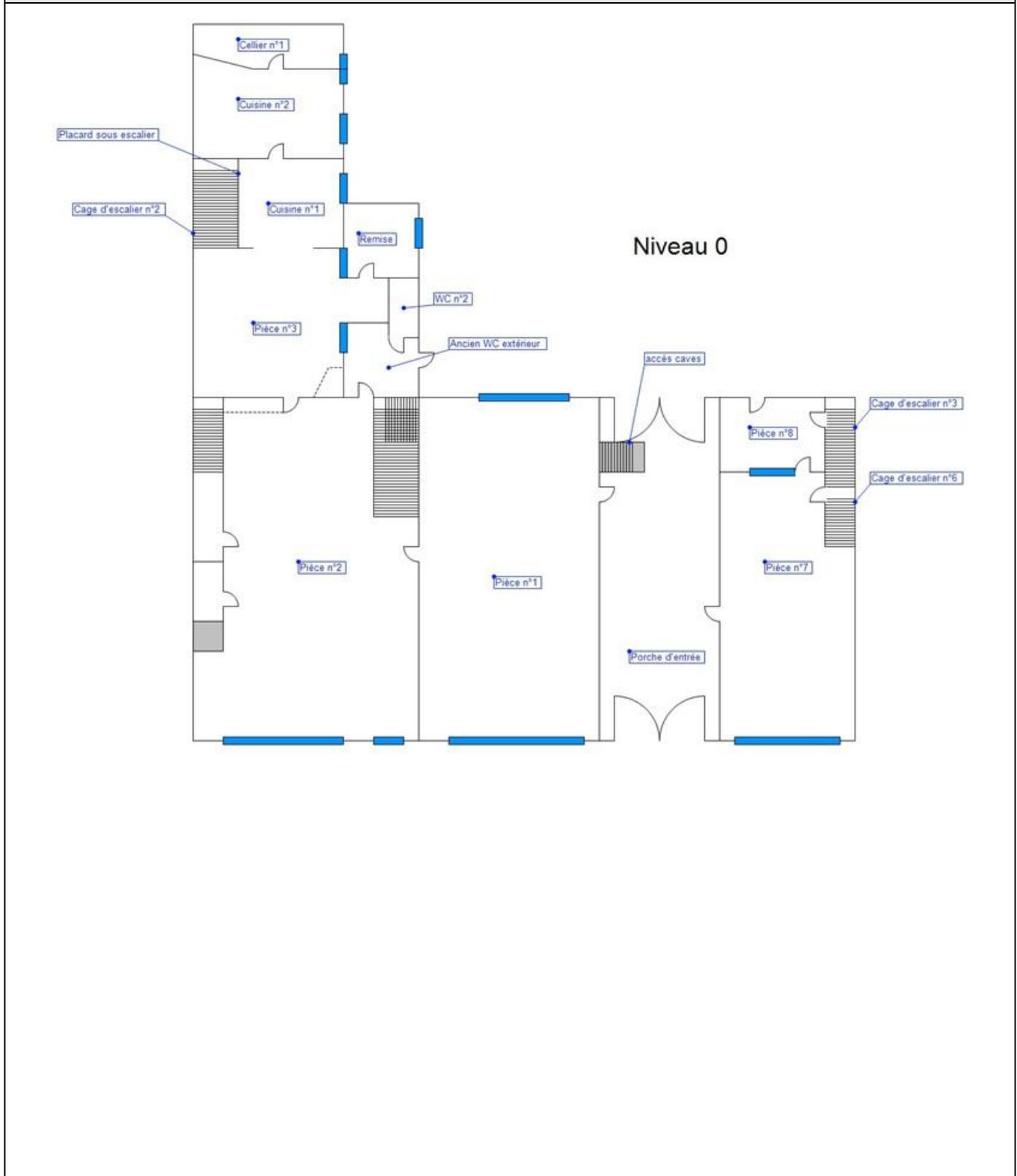
Nom du responsable : **CHAMPIAT Maxime**

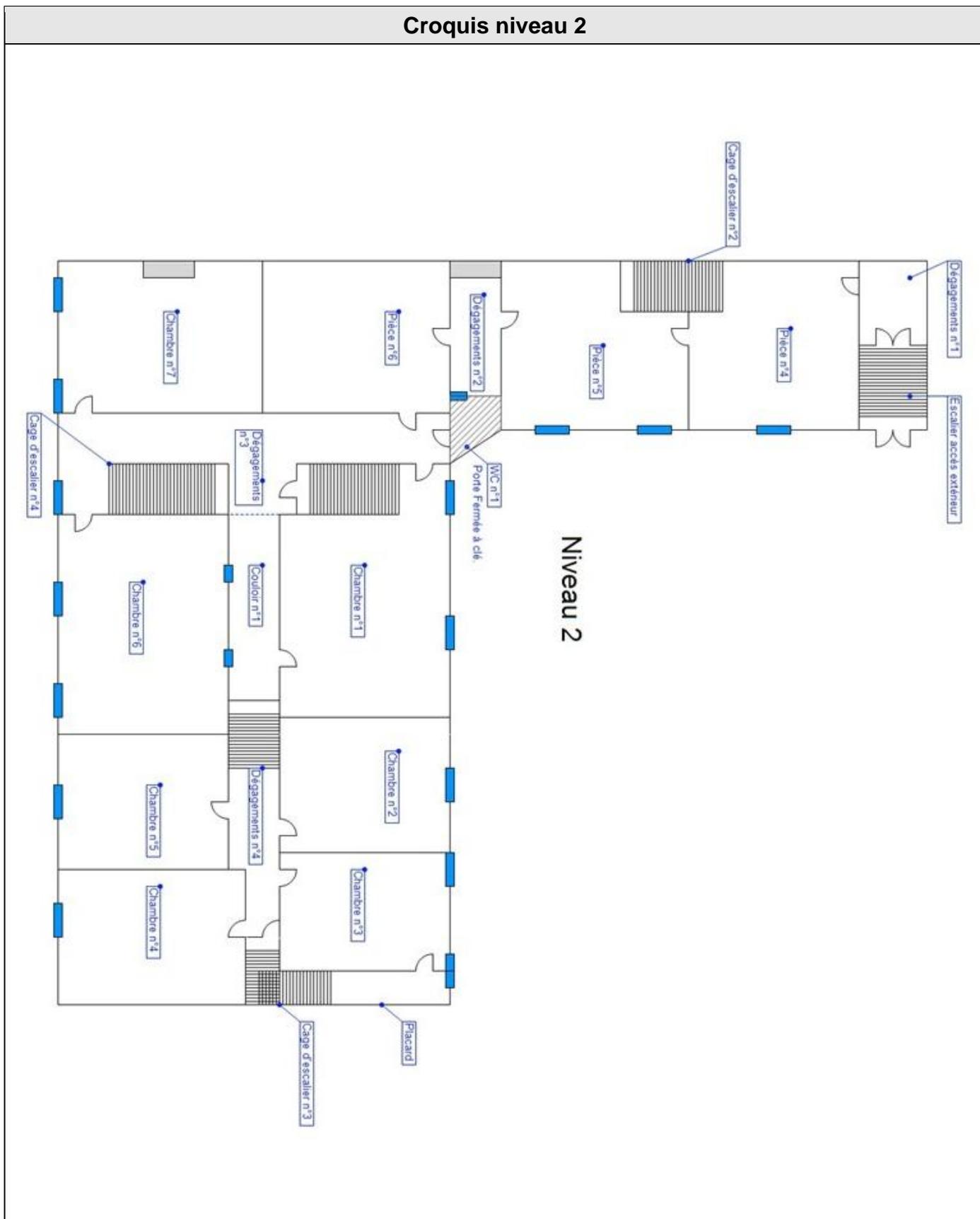
Nom du diagnostiqueur : **Maxime CHAMPIAT**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis niveau -1 et niveau 0







**CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES**

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP									
Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible). Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie									
B Objet du CREP									
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location								
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux								
C Adresse du bien									
41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON									
D Propriétaire									
Nom : SCI CETAM Adresse : 53 Rue Gambetta 26140 ANNEYRON									
E Commanditaire de la mission									
Nom : SCP DURAND - DELAY Qualité :	Adresse : 7 place Michelet 43000 LE PUY-EN-VELAY								
F L'appareil à fluorescence X									
Nom du fabricant de l'appareil : Protec Modèle de l'appareil : LPA-1 N° de série : 1851	Nature du radionucléide : Cobalt 57 Date du dernier chargement de la source : 16/08/2023 Activité de la source à cette date : 444 Mbq								
G Dates et validité du constat									
N° Constat : 24012 CETAM P Date du constat : 19/11/2024	Date du rapport : 27/11/2024 Date limite de validité : 26/11/2025								
H Conclusion									
Classement des unités de diagnostic :									
Total	Non mesurées	Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre %	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
967	157 16,24 %	416	43,02 %	6	0,62 %	21	2,17 %	367	37,95 %
Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.									
Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence. En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.									
I Auteur du constat									
Signature 		Cabinet : ATW Diagnostic Nom du responsable : CHAMPIAT Maxime Nom du diagnostiqueur : CHAMPIAT Maxime Organisme d'assurance : AXA France IARD Police : 10554147804							



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	3
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ;	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	5
METHODOLOGIE EMPLOYEE	5
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	5
STRATEGIE DE MESURAGE	5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	6
PRESENTATION DES RESULTATS	6
CROQUIS	7
RESULTATS DES MESURES	10
COMMENTAIRES	53
LES SITUATIONS DE RISQUE	54
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	54
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	54
ANNEXES	55
NOTICE D'INFORMATION	55
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	74
PLOMB DANS LES CANALISATIONS	75

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : **CHAMPIAT Maxime**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **AFNOR Certification, 11 rue Francis de Pressensé 93571 SAINT-DENIS CEDEX**
Numéro de Certification de qualification : **ODI/PB/15006299**
Date d'obtention : **05/07/2022**

2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Déclaration ASN (DGSNR) : **T430223**
Nom du titulaire : **ATW Diagnostic**
Date d'autorisation : **16/01/2015**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **CHAMPIAT Maxime**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquante de l'étalon : **RMD Instrument**
N° NIST de l'étalon : **2573**
Concentration : **1 mg/cm²**
Incertitude : **0,04 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	19/11/2024	1
En fin du CREP	1231	19/11/2024	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC**
Nom du contact : **NC**
Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949**
Nombre de bâtiments : **1**
Nombre de cages d'escalier : **6**
Nombre de niveaux : **5**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **41 boulevard du Nord**
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON
Type : **Maison individuelle**
Référence Cadastre : **AX - 261**
Destination du bâtiment : **Habitation individuelles** (Maisons)

2.7 Occupation du bien

L'occupant est

Propriétaire
 Locataire
 Sans objet, le bien est vacant

Nom de l'occupant si différent du propriétaire :
Nom :

2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
----	-------	-------



1	Porche d'entrée	RDC
2	Pièce n°1	RDC
3	Pièce n°2	RDC
4	Pièce n°3	RDC
5	Cuisine n°1	RDC
6	Placard sous escalier	RDC
7	Cuisine n°2	RDC
8	Cellier n°1	RDC
9	Cage d'escalier n°1	1er SS / RDC
10	Cave n°1	1er SS
11	Cave n°2	1er SS
12	Cave n°3	1er SS
13	Cave n°4	1er SS
14	Cave n°5	1er SS
15	Cave n°6	1er SS
16	Cave n°7	1er SS
17	Cage d'escalier n°2	RDC/1er
18	Pièce n°4	1er
19	Dégagements n°1	1er
20	Escalier accès extérieur	1er
21	Pièce n°5	1er
22	Dégagements n°2	1er
23	Pièce n°6	1er
24	Dégagements n°3	1er
26	Chambre n°1	1er
27	Couloir n°1	1er
28	Chambre n°2	1er
29	Dégagements n°4	1er
30	Chambre n°3	1er
31	Placard	1er
32	Cage d'escalier n°3	RDC/1er
33	Chambre n°4	1er
34	Chambre n°5	1er
35	Chambre n°6	1er
36	Chambre n°7	1er
37	Cage d'escalier n°4	1er / 2ème
38	Dégagements n°5	2ème
39	Chambre n°8	2ème
40	Chambre n°9	2ème
41	Chambre n°10	2ème
42	Couloir n°2	2ème
43	Chambre n°11	2ème
44	Chambre n°12	2ème
45	Chambre n°13	2ème
46	Dégagements n°6	2ème
47	Chambre n°14	2ème
48	Chambre n°15	2ème



49	Chambre n°16	2ème
50	Chambre n°17	2ème
51	Cage d'escalier n°5	2ème / 3ème
52	Dégagements n°7	3ème
53	Chambre n°18	3ème
54	Chambre n°19	3ème
55	Charnier	3ème
56	Grenier	3ème
57	Chambre n°20	3ème
58	Chambre n°21	3ème
59	Combles n°2	4ème
60	Ancien WC extérieur	RDC
61	WC n°2	RDC
62	Cave n°8	1er SS
63	Cage d'escalier n°6	1er SS / RDC
64	Pièce n°7	RDC
65	Pièce n°8	RDC
66	Remise	RDC
67	Cage d'escalier n°7	RDC/1er

2.9 Liste des locaux non visites

N°	Local	Etage	Justification
25	WC n°1	1er	Porte Fermée à clé.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

5 CROQUIS

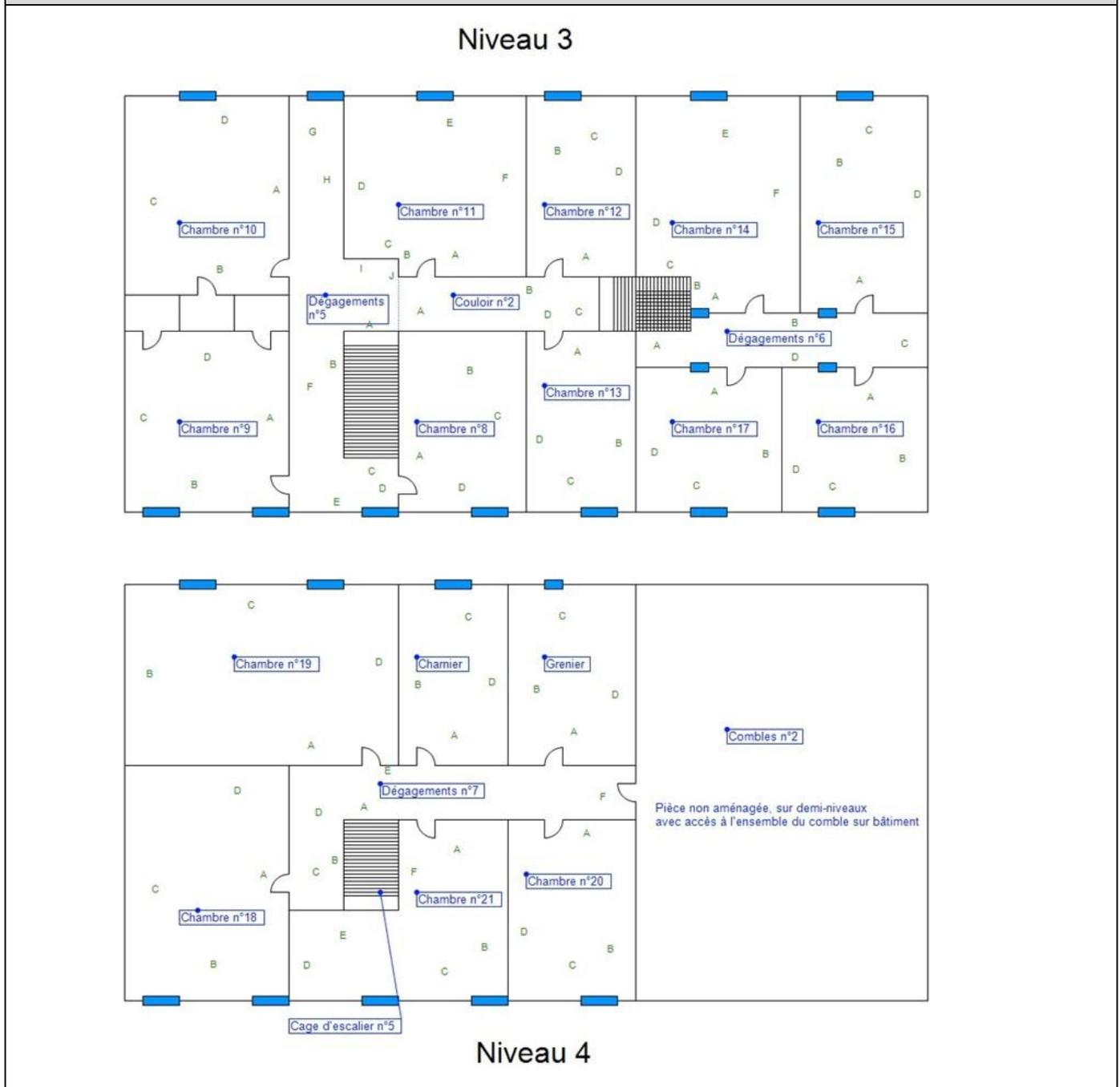
Croquis niveau -1 et niveau 0



Croquis niveau 2



Croquis niveau 3





6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cave n°1 (1er SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Mur	Béton	Non peint						Non peint
	B	Mur	Bois	Non peint						Non peint
	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut						Bois brut
	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut						Bois brut
	C	Mur	Brique	Non peint						Non peint
	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut						Bois brut
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cave n°2 (1er SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Bois	Non peint						Non peint
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Bois	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cave n°3 (1er SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Bois	Non peint						Non peint
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Bois	Non peint						Non peint
	D	Mur	Béton	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint



Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		6	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Cave n°4 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Béton	Non peint						Non peint
	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	B	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		9	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Cave n°5 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		7	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %		

Local : Cave n°6 (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		7		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Cave n°7 (1er SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Brique	Non peint						Non peint
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		7		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Cave n°8 (1er SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Terre	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		6		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Cage d'escalier n°1 (1er SS / RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Bois	Non peint						Non peint
202	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3	
	B	Mur	Brique	Non peint						Non peint
	C	Mur	Brique	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
200	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
201					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Pierres	Non peint						Non peint



Nombre total d'unités de diagnostic	7	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	14,29 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	---------

Local : Cage d'escalier n°6 (1er SS / RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Plâtre	Non peint						Non peint
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	B	Mur	Plâtre	Non peint						Non peint
	C	Mur	Plâtre	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	6	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Porche d'entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
2	A	Mur	Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0,1	0	
3					+ de 1 m	ND		0,1		
15	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
12	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,8	2	
13	A	Porte n°1 Embrasure	Pierres, mortier	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
14					+ de 1 m	ND		0,1		
4	B	Mur	Brique	Crépi	- de 1 m	ND		0,1	0	
5					+ de 1 m	ND		0,1		
	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint						Non peint
6	C	Mur	Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0	0	
7					+ de 1 m	ND		0,1		
17	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
16	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5,8	2	
8	D	Mur	Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0	0	
9					+ de 1 m	ND		0,1		
	D	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint						Non peint
10	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
11					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	2	% de classe 3	15,38 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	---------



Local : Pièce n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
18	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
19					+ de 1 m	ND		0		
	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint					Non peint
37	B	Fenêtre n°1	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
38						+ de 1 m	ND	0,1		
30	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
31						+ de 1 m	ND	0		
32	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
33						+ de 1 m	ND	0		
35	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
36						+ de 1 m	ND	0		
34	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Faiçonnage	1,1	3
20	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
21					+ de 1 m	ND	0			
22	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
23					+ de 1 m	ND	0,1			
44	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
45						+ de 1 m	ND	0		
46						C	ND	0		
47	D	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
48						+ de 1 m	ND	0		
39	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,1	3
40	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Métal	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
41						+ de 1 m	ND	0,1		
42	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
43						+ de 1 m	ND	0,1		
24	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
25					+ de 1 m	ND	0,1			
26	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
27					+ de 1 m	ND	0,1			
28	Sol	Plancher	Bois	Dalles de sol	- de 1 m	ND		0	0	
29					+ de 1 m	ND	0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic			17	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		11,76 %

Local : Pièce n°2 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
49	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		6	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

85	A	Mur	Boiseries décoratives	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
75	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
76						+ de 1 m	ND		0		
77						C	ND		0		
62	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
63						+ de 1 m	ND		0,1		
57	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
58						+ de 1 m	ND		0		
59	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
60						+ de 1 m	ND		0,1		
64	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
65						+ de 1 m	ND		0,1		
61	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Faïençage	1,1	3	
73	B	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
74						+ de 1 m	ND		0		
66	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
67						+ de 1 m	ND		0		
68	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
69						+ de 1 m	ND		0,1		
71	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
72						+ de 1 m	ND		0,1		
70	B	Fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Faïençage	1,1	3	
50	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,6	3	
51	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
52	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
89	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,3	3	
86	E	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
87						+ de 1 m	ND		0,4		
88						C	ND		0,3		
91	E	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
84	F	Châssis vitré		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
90	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
80	F	Porte n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
78	F	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,9	3	
79	F	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
81	F	Porte n°3	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
82	F	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
83	F	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
53	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
54						+ de 1 m	ND		0		
55	Sol	Plancher		Bois	Dalles de sol	- de 1 m	ND		0,1	0	
56						+ de 1 m	ND		0		
92	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
Nombre total d'unités de diagnostic				30	Nombre d'unités de classe 3			18	% de classe 3		60,00 %



NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Pièce n°3 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
93	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
94					+ de 1 m	ND		0,1		
116	A	Porte de placard n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
102	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3
103	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3
95	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,6	3	
96	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
104	C	Porte n°3	Dormant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
118	D	Châssis vitré n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
119					+ de 1 m	ND		0,1		
97	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
98					+ de 1 m	ND		0		
105	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
106					+ de 1 m	ND		0,1		
113	E	Porte n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
114					+ de 1 m	ND		0		
115					C	ND		0		
107	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
108					+ de 1 m	ND		0,1		
109	G	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
110					+ de 1 m	ND		0		
120	H	Châssis vitré n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
121					+ de 1 m	ND		0,1		
111	H	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
112					+ de 1 m	ND		0		
117	H	Porte de placard n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
99	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
100	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
101					+ de 1 m	ND		0,1		
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			8	% de classe 3		42,11 %



Local : Cuisine n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
122	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
123					+ de 1 m	ND		0,1		
134	A	Porte n°1 Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
135					+ de 1 m	ND		0,1		
124	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
125					+ de 1 m	ND		0,1		
136	B	Porte n°2 Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
137					+ de 1 m	ND		0,1		
126	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
127					+ de 1 m	ND		0,1		
138	C	Porte n°3 Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
139					+ de 1 m	ND		0		
140	C	Porte n°3 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
141					+ de 1 m	ND		0		
149	D	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
150					+ de 1 m	ND		0,1		
146	D	Fenêtre Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,2	3	
142	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
143					+ de 1 m	ND		0,1		
144	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
145					+ de 1 m	ND		0,1		
147	D	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
148					+ de 1 m	ND		0,1		
128	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
129					+ de 1 m	ND		0		
130	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
131					+ de 1 m	ND		0,1		
132	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0	0	
133					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			15	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	6,67 %	

Local : Placard sous escalier (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
151	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
152					+ de 1 m	ND		0		
153	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
154					+ de 1 m	ND		0,1		
155	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
156					+ de 1 m	ND		0,1		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

157	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
158					+ de 1 m	ND	0		
	Sol	Plancher	Béton	Non peint					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			5	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cuisine n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
159	A	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
160					+ de 1 m	ND		0,1		
171	A	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
172					+ de 1 m	ND		0		
161	B	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
162					+ de 1 m	ND		0,1		
163	C	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
164					+ de 1 m	ND		0		
165	D	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
166					+ de 1 m	ND		0		
173	D	Porte n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	24	3	
174	E	Fenêtre n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
175					+ de 1 m	ND		0,1		
176	E	Fenêtre n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
177					+ de 1 m	ND		0		
178	E	Fenêtre n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
179					+ de 1 m	ND		0		
180	E	Fenêtre n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
181					+ de 1 m	ND		0		
167	E	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
168					+ de 1 m	ND		0		
169	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
170					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			13	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	7,69 %	

Local : Cellier n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
182	A	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
183					+ de 1 m	ND		0		
198	A	Porte n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
199					+ de 1 m	ND		0,1		
184	B	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

185					+ de 1 m	ND		0		
186	C	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
187					+ de 1 m	ND		0		
188	D	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
189					+ de 1 m	ND		0,1		
194	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
195						+ de 1 m	ND			
196	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
197						+ de 1 m	ND			
190	E	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
191					+ de 1 m	ND		0		
192	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
193					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		10		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Ancien WC extérieur (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1116	A	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1117					+ de 1 m	ND		0,1		
1132	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1133						+ de 1 m	ND			
1130	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1131						+ de 1 m	ND			
1118	B	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1119					+ de 1 m	ND		0,1		
1120	C	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1121					+ de 1 m	ND		0,1		
1122	D	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1123					+ de 1 m	ND		0		
1124	E	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1125					+ de 1 m	ND		0		
1134	E	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1135						+ de 1 m	ND			
1126	F	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1127					+ de 1 m	ND		0,1		
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
1128	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
1129					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic		11		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : WC n°2 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1136	A	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1137					+ de 1 m	ND		0,1		
1146	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1147					+ de 1 m	ND		0,1		
1138	B	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1139					+ de 1 m	ND		0		
1140	C	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1141					+ de 1 m	ND		0,1		
1148	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1149					+ de 1 m	ND		0		
1150	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1151					+ de 1 m	ND		0,1		
1142	D	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1143					+ de 1 m	ND		0,1		
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
1144	Sol	Plancher	Béton	Carrelage	- de 1 m	ND		0,1	0	
1145					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce n°7 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1152	A	Mur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1153					+ de 1 m	ND		0,1		
	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint						Non peint
1154	B	Mur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1155					+ de 1 m	ND		0		
1179	B	Mur Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		1,6	1	
1175	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		2,4	1	
1156	C	Mur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1157					+ de 1 m	ND		0		
1177	C	Placard	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1178					+ de 1 m	ND		0		
1176	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
1158	D	Mur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1159					+ de 1 m	ND		0,1		
1160	E	Mur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

1161						+ de 1 m	ND		0		
1166	E	Mur	Plâtre	Peinture		- de 1 m	ND		0,1	0	
1167						+ de 1 m	ND		0,1		
1168	F	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0	0	
1169							+ de 1 m	ND			0,1
1170	F	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1171							+ de 1 m	ND			0,1
1173	F	Fenêtre	Embrasure	Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1174							+ de 1 m	ND			0
1172	F	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	1,1	2	
1162	F	Mur		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1163							+ de 1 m	ND			0,1
1164	Plafond	Plafond		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1165							+ de 1 m	ND			0,1
	Sol	Plancher		Bois	Non peint					Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic		18		Nombre d'unités de classe 3		1		% de classe 3		5,56 %	

Local : Pièce n°8 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1180	A	Mur		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1181							+ de 1 m	ND			
1199	A	Mur	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6,1	1	
1192	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,5	1	
1182	B	Mur		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1183							+ de 1 m	ND			
1184	C	Mur		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0	0	
1185							+ de 1 m	ND			
1195	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0	0	
1196							+ de 1 m	ND			
1193	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0,1	0	
1194							+ de 1 m	ND			
	C	Porte n°2	Embrasure	Bois	Non peint						Non peint
1186	D	Mur		Plâtre	Peinture		- de 1 m	ND	0	0	
1187							+ de 1 m	ND			
1198	D	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
1197	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	
1188	Plafond	Plafond		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0	0	
1189							+ de 1 m	ND			
	Sol	Plancher		Béton	Non peint						Non peint
1190	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture		- de 1 m	ND	0	0	
1191							+ de 1 m	ND			
Nombre total d'unités de diagnostic		14		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Remise (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1200	A	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1201					+ de 1 m	ND		0		
1216	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1217					+ de 1 m	ND		0		
1202	B	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1203					+ de 1 m	ND		0,1		
1204	C	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1205					+ de 1 m	ND		0		
1212	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1213					+ de 1 m	ND		0		
1214	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1215					+ de 1 m	ND		0,1		
1206	D	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1207					+ de 1 m	ND		0		
1208	E	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1209					+ de 1 m	ND		0		
1210	F	Mur	Ciment	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1211					+ de 1 m	ND		0,1		
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cage d'escalier n°2 (RDC/1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
203	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		6,5	3	
204	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
	D	Main-courante	Bois	Non peint						Non peint
205	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
206	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
207					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Limon	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		33,33 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Cage d'escalier n°3 (RDC/1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
470	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
471					+ de 1 m	ND		0		
486	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3
472	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
473					+ de 1 m	ND		0,1		
474	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
475					+ de 1 m	ND		0		
487	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3
476	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
477					+ de 1 m	ND		0,1		
478	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
479					+ de 1 m	ND		0,1		
480	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
481					+ de 1 m	ND		0		
482	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
483					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Limon	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
484	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
485					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		14,29 %

Local : Cage d'escalier n°7 (RDC/1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1218	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1219					+ de 1 m	ND		0,1		
1220	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1221					+ de 1 m	ND		0		
1228	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1229					+ de 1 m	ND		0,1		
1230	C	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6	2
1224	D	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,1	3	
1222	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

1223					+ de 1 m	ND		0,1		
1225	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1226					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Ensemble des marches	Bois	Non peint						Non peint
1227	Sol	Limon	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		11		Nombre d'unités de classe 3		2		% de classe 3		18,18 %

Local : Pièce n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
225	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
226					+ de 1 m	ND		0		
208	A	Mur	Plâtre	Peinture marron	- de 1 m	D	Ecaillage	7,1	3	
219	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3
209	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
210	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
211					+ de 1 m	ND		0		
224	C	Mur	Plâtre	Peinture marron	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
220	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3
221	D	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3
215	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3
216	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3
212	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
213					+ de 1 m	ND		0,1		
222	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
223					+ de 1 m	ND		0		
214	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture marron	- de 1 m	D	Ecaillage	7,8	3	
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
217	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
218					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic		15		Nombre d'unités de classe 3		9		% de classe 3		60,00 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.



Local : Dégagements n°1 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
227	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
228					+ de 1 m	ND		0			
233	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
229	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
230					+ de 1 m	ND		0			
231	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
232					+ de 1 m	ND		0			
234	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,4	2	
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint	
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic			7		Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	14,29 %	

Local : Escalier accès extérieur (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
241	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D		5,6	3	
235	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
236					+ de 1 m	ND		0,1			
237	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
238					+ de 1 m	ND		0			
245	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
246						+ de 1 m	ND		0,6		
247						C	ND		0,4		
242	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
243						+ de 1 m	ND		0,2		
244						C	ND		0,3		
239	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
240					+ de 1 m	ND		0,1			
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint	
	Sol	Plancher	Béton	Non peint						Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	12,50 %	



Local : Pièce n°5 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
248	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
270	A	Porte n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
261	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
271	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
259	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
257	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,9	3	
255	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
256	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
258	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
267	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
262	B	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
263	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
264	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
265	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
266	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
268	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
249	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
250	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
269	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
251	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
252	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
253	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
254	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
272	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
260	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
Nombre total d'unités de diagnostic				26	Nombre d'unités de classe 3			25	% de classe 3		96,15 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.



Local : Dégagements n°2 (1er)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
289	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0			
290					+ de 1 m	ND		0,1				
275	A	Porte de placard	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0			
276					+ de 1 m	ND		0				
280	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3		
273	B	Châssis vitré	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0			
274					+ de 1 m	ND		0				
287	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0			
288					+ de 1 m	ND		0				
285	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0			
286					+ de 1 m	ND		0				
279	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3		
277	C	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0			
278						+ de 1 m	ND	0,1				
283	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0			
284					+ de 1 m	ND		0				
281	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0			
282					+ de 1 m	ND		0				
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949		
Nombre total d'unités de diagnostic			11		Nombre d'unités de classe 3			2		% de classe 3		18,18 %

Local : Pièce n°6 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
291	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
292					+ de 1 m	ND		0,1		
304	A	Porte n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3
301	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
302						+ de 1 m	ND	0		
303	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3
309	A	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3
293	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
294					+ de 1 m	ND		0		
305	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3
295	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
296					+ de 1 m	ND		0,1		
307	C	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

308					+ de 1 m	ND		0,1		
306	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	5,8	2	
310	D	Moulure cheminée		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Faïençage	21	3
297	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0,1	0	
298						+ de 1 m	ND	0		
299	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
300						+ de 1 m	ND	0		
	Sol	Plancher		Bois	Non peint					Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		14		Nombre d'unités de classe 3		5		% de classe 3		35,71 %

Local : Dégagements n°3 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
311	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3		
319	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
326	A	Porte n°6	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
312	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3		
322	B	Porte n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
320	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
321	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
313	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3		
323	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
314	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3		
324	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
315	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3		
325	E	Porte n°5	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
333	F	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
330	F	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
327	F	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
328	F	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
331	F	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,6	3	
332	F	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
329	F	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
316	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3		
335	Murs	Stylobate	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3		
317	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

318					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
334	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	

Nombre total d'unités de diagnostic **25** Nombre d'unités de classe 3 **23** % de classe 3 **92,00 %**

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
336	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
337					+ de 1 m	ND		0		
350	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
354	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,3	3
351	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3
352	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3
355	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3
356	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3
353	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3
358	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,4	3
359	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,9	3
360	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
361	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3
362	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3
363	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
338	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
339					+ de 1 m	ND		0,1		
340	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
341					+ de 1 m	ND		0,1		
364	C	Porte de placard	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
342	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
343					+ de 1 m	ND		0,1		
344	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
345					+ de 1 m	ND		0		
346	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
347					+ de 1 m	ND		0,1		
348	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
349					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
357	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	



365	Toutes zones	Stylobate	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
Nombre total d'unités de diagnostic			24	Nombre d'unités de classe 3			16	% de classe 3	66,67 %	

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Couloir n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
366	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
367					+ de 1 m	ND		0,1		
375	B	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
379	B	Porte n°1 Imposte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
376	B	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,3	3	
383	B	Soubassement n°1	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,1	2	
374	B, C	Stylobate	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
368	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
369					+ de 1 m	ND		0,1		
377	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
381	D	Châssis vitrée n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
382	D	Châssis vitrée n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
370	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
371					+ de 1 m	ND		0		
378	D	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
380	D	Porte n°4 Imposte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
384	D	Soubassement n°2	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
372	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
373					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			10	% de classe 3	62,50 %	

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
404	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
385	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
386					+ de 1 m	ND		0		
395	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,2	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

405	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
387	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
388						+ de 1 m	ND		0		
396	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
397	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
398	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
140	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		5,3	3	champignon lignivore
399	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
400	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
401						+ de 1 m	ND		0		
406	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
389	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
390						+ de 1 m	ND		0,1		
407	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
391	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
392						+ de 1 m	ND		0,1		
393	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
394						+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
403	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
402	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	

Nombre total d'unités de diagnostic 19 Nombre d'unités de classe 3 12 % de classe 3 63,16 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Dégagements n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
408	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
409					+ de 1 m	ND		0			
422	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
410	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
411						+ de 1 m	ND		0,1		
423	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
412	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
413						+ de 1 m	ND		0		
424	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
414	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
415						+ de 1 m	ND		0		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

425	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
416	E	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
417						+ de 1 m	ND		0,1		
418	F	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
419						+ de 1 m	ND		0,1		
420	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
421						+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Élément postérieur à 1949
426	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
427						+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		30,77 %

Local : Chambre n°3 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
428	A	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
429						+ de 1 m	ND		0		
438	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
452	A	Porte n°1	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,7	3	
430	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
431						+ de 1 m	ND		0		
443	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
449	C	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3	
439	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,9	3	
440	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture						champignon lignivore
441	C	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
442						+ de 1 m	ND		0,1		
450	C	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
446	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
447	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
448	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
432	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
433						+ de 1 m	ND		0,1		
434	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
435						+ de 1 m	ND		0		
451	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
436	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

437					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
444	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
445					+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic		20		Nombre d'unités de classe 3		11		% de classe 3		55,00 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Placard (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
453	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
454					+ de 1 m	ND		0,1			
463	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
466	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
467	B	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
169	B	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		6,1	3	champignon lignivore
468	B	Fenêtre	Tablette	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
455	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
456					+ de 1 m	ND		0,1			
457	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
458					+ de 1 m	ND		0,1			
469	D	Châssis vitré	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,3	2		
459	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
460					+ de 1 m	ND		0			
461	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
462					+ de 1 m	ND		0,1			
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint	
464	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
465					+ de 1 m	ND		0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic		13		Nombre d'unités de classe 3		5		% de classe 3		38,46 %	

Local : Chambre n°4 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
488	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
489					+ de 1 m	ND		0,1		
498	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3
490	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
491					+ de 1 m	ND		0		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

505	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
502	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
499	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
500	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
503	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
504	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
501	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
492	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
493						+ de 1 m	ND		0,1		
494	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
495						+ de 1 m	ND		0		
496	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
497						+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
506	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,5	3	

Nombre total d'unités de diagnostic 15 Nombre d'unités de classe 3 9 % de classe 3 60,00 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°5 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
507	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
508					+ de 1 m	ND		0,1			
517	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
526	A	Porte n°1	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
509	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
510					+ de 1 m	ND		0			
521	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
518	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
519	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
522	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
524	C	Fenêtre	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
523	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
520	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,8	3	
511	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
512					+ de 1 m	ND		0			
513	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
514					+ de 1 m	ND		0			
515	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

516					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
525	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,1	3	
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			10	% de classe 3		62,50 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°6 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
527	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
528					+ de 1 m	ND		0,1		
547	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
529	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
530					+ de 1 m	ND		0,1		
531	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
532					+ de 1 m	ND		0,1		
545	D	Fenêtre n°1 Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
542	D	Fenêtre n°1 Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
537	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
538					+ de 1 m	ND		0		
539	D	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
540					+ de 1 m	ND		0		
543	D	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
544	D	Fenêtre n°1 Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
541	D	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
548	D	Fenêtre n°2 Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
549	D	Fenêtre n°2 Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
550	D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
551					+ de 1 m	ND		0,1		
552	D	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
553					+ de 1 m	ND		0		
554	D	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
555	D	Fenêtre n°2 Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,5	3	
556	D	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
533	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
534					+ de 1 m	ND		0,1		
557	Murs	Stylobate	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,3	3	
535	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
536					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
546	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			13	% de classe 3		56,52 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°7 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
558	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
559						+ de 1 m	ND		0		
568	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
578	B	Fenêtre n°1	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
575	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
569	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
570						+ de 1 m	ND		0,1		
571	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
572						+ de 1 m	ND		0,1		
576	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
577	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
573	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
574						+ de 1 m	ND		0,1		
580	B	Fenêtre n°2	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
581	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
582						+ de 1 m	ND		0,1		
583	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
584						+ de 1 m	ND		0,1		
585	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
586						+ de 1 m	ND		0		
587	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
588	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
589	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
590						+ de 1 m	ND		0		
560	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
561						+ de 1 m	ND		0,1		
562	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
563						+ de 1 m	ND		0		
564	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
565						+ de 1 m	ND		0		
592	D	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
591	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
566	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
567						+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
579	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
Nombre total d'unités de diagnostic				24	Nombre d'unités de classe 3			11	% de classe 3		45,83 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Cage d'escalier n°4 (1er / 2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
601	B	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
600	B	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
593	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
594					+ de 1 m	ND		0,1		
595	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
596					+ de 1 m	ND		0		
597	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
598	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
599					+ de 1 m	ND		0,1		
602	Sol	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
603					+ de 1 m	ND		0,1		
604	Sol	Ensemble des marches	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,6	3	
605	Sol	Limon	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
606					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
607	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
608					+ de 1 m	ND		0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		36,36 %

Local : Dégagements n°5 (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
609	B	Garde-corps	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	2,1	3	
610	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	7,6	3	
622	D	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3
634	E	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3
632	E	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Non peint					Non peint
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint					Non peint
633	E	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3
630	E	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
631						+ de 1 m	ND			
611	E	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
612	F	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
624	F	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

625	F	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
613	G	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
626	G	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,3	0	
627						+ de 1 m	ND		0,4		
628						C	ND		0,2		
614	H	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
615	I	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
629	J	Baguette		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
616	J	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
619	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
620						+ de 1 m	ND		0,1		
617	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
618						+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
623	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
621	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	

Nombre total d'unités de diagnostic **24** Nombre d'unités de classe 3 **17** % de classe 3 **70,83 %**

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°8 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
635	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
636					+ de 1 m	ND		0			
645	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
637	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
638					+ de 1 m	ND		0			
639	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
640					+ de 1 m	ND		0			
655	D	Fenêtre	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
652	D	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
646	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
647						+ de 1 m	ND				0,1
648	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
649						+ de 1 m	ND				0
653	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
654	D	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
650	D	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
651						+ de 1 m	ND				0,1
641	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
642					+ de 1 m	ND		0,1			
657	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,9	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

643	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
644					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Élément postérieur à 1949
656	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			7	% de classe 3		43,75 %

Local : Chambre n°9 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
658	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
659					+ de 1 m	ND		0,1		
679	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	6	2	
677	B	Fenêtre n°1	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3
674	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3
668	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
669						+ de 1 m	ND	0,1		
670	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
671						+ de 1 m	ND	0,1		
675	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3
676	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3
672	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
673						+ de 1 m	ND	0		
680	B	Fenêtre n°2	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3
681	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3
682	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
683						+ de 1 m	ND	0,1		
684	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
685						+ de 1 m	ND	0		
686	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3
687	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3
688	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
689						+ de 1 m	ND	0		
660	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0,1	0	
661						+ de 1 m	ND	0,1		
662	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0,1	0	
663						+ de 1 m	ND	0,1		
664	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0	0	
665						+ de 1 m	ND	0		
691	D	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3
692	D	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3
690	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3
666	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
667					+ de 1 m	ND		0,1		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
678	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
Nombre total d'unités de diagnostic			25	Nombre d'unités de classe 3			12	% de classe 3		48,00 %

Local : Chambre n°10 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
693	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
694					+ de 1 m	ND		0,1		
703	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,3	3	
695	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
696					+ de 1 m	ND		0		
714	B	Porte de placard n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,7	2	
697	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
698					+ de 1 m	ND		0		
704	D	Fenêtre Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
705	D	Fenêtre Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
706	D	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
707					+ de 1 m	ND		0		
708	D	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
709					+ de 1 m	ND		0,1		
710	D	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
711	D	Fenêtre Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
712	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
713					+ de 1 m	ND		0		
699	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
700					+ de 1 m	ND		0		
717	D	Porte de placard n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
715	Murs	Stylobate	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
701	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
702					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
716	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,7	2	
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			7	% de classe 3		38,89 %

Local : Couloir n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
729	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
718	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
719					+ de 1 m	ND		0,1		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

725	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
726	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
730	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
720	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
721						+ de 1 m	ND		0,1		
727	E	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
722	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
723						+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
728	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
724	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	

Nombre total d'unités de diagnostic	11	Nombre d'unités de classe 3	7	% de classe 3	63,64 %
--	-----------	------------------------------------	----------	----------------------	----------------

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°11 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
731	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
732					+ de 1 m	ND		0,1			
743	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
733	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
734					+ de 1 m	ND		0			
735	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
736					+ de 1 m	ND		0			
737	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
738					+ de 1 m	ND		0			
746	E	Fenêtre	Allège	Pierres, mortier	Peinture	- de 1 m	ND	0	0		
747						+ de 1 m	ND				0,1
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Non peint					Non peint	
	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Non peint					Non peint	
	E	Fenêtre	Embrasure	Pierres, mortier	Non peint					Non peint	
744	E	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0		
745						+ de 1 m	ND				0,1
739	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
740					+ de 1 m	ND		0,1			
741	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
742					+ de 1 m	ND		0			
748	F	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

749	F	Porte de placard n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		18,75 %

Local : Chambre n°12 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
769	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
750	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
751					+ de 1 m	ND		0,1		
760	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3
773	A	Porte n°1	Impsote	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,1	2
770	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
752	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
753					+ de 1 m	ND		0,1		
768	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,9	2
765	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
761	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
762	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,8	2
766	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
767	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3
763	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
764						+ de 1 m	ND	0,1		
771	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
754	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
755					+ de 1 m	ND		0		
772	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
756	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
757					+ de 1 m	ND		0,1		
758	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
759					+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			19	Nombre d'unités de classe 3			9	% de classe 3		47,37 %

Local : Chambre n°13 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
774	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
797	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

798						+ de 1 m	ND		0,1		
793	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
796	A	Porte n°1	Impsote	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,8	2	
799	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
775	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
776						+ de 1 m	ND		0		
794	B	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
790	C	Fenêtre	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
788	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
782	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
783						+ de 1 m	ND		0		
784	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
785						+ de 1 m	ND		0		
789	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
786	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
787						+ de 1 m	ND		0		
800	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
777	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
778						+ de 1 m	ND		0,1		
779	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
801	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
802						+ de 1 m	ND		0		
795	Murs	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
780	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
781						+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Non peint						Non peint
791	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
792						+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3		10	% de classe 3		47,62 %	

Local : Dégagements n°6 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
820	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,7	3		
803	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
804					+ de 1 m	ND		0,1			
815	A	Porte n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D		6,2	3	
805	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3		
821	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
822					+ de 1 m	ND		0			
806	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3		
823	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
824					+ de 1 m	ND		0,1			
807	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

825	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
826					+ de 1 m	ND		0,1			
816	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
817	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
827	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	6,2	3	
808	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
809					+ de 1 m	ND		0			
828	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	7,5	3	
810	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
811					+ de 1 m	ND		0			
818	F	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
819	F	Porte n°5	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
812	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
813					+ de 1 m	ND		0,1			
	Sol	Plancher	Bois	Non peint							Non peint
829	Toutes zones	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	1,6	3	
814	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	6,9	3	
Nombre total d'unités de diagnostic		21		Nombre d'unités de classe 3		13		% de classe 3		61,90 %	

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°14 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
854	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3		
830	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
831					+ de 1 m	ND		0			
852	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
855	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	5,3	3	
832	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
833					+ de 1 m	ND		0,1			
856	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	6,2	3	
834	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
835					+ de 1 m	ND		0,1			
857	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		Ecaillage	5	3	
836	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
837					+ de 1 m	ND		0			
324	E	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	champignon lignivore
848	E	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D		5,9	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

844	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
845	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
849	E	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
850	E	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
846	E	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
847						+ de 1 m	ND		0,1		
858	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
838	E	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
839						+ de 1 m	ND		0,1		
859	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
840	F	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
841						+ de 1 m	ND		0		
853	Murs	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
842	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
843						+ de 1 m	ND		0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Non peint						Non peint
851	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,2	3	

Nombre total d'unités de diagnostic 24 Nombre d'unités de classe 3 15 % de classe 3 62,50 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°15 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
880	A	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,6	2		
881	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,3	3		
860	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0		
861					+ de 1 m	ND		0			
868	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
882	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3		
862	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
863					+ de 1 m	ND		0,1			
869	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
870	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
871	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
872	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
873	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
874	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
875	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
876						+ de 1 m	ND		0,1		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

883	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,5	2	
864	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
865					+ de 1 m	ND		0		
884	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,7	2	
866	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
867					+ de 1 m	ND		0,1		
877	Murs	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
878	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
879					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
351	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	Champignon lignivore
Nombre total d'unités de diagnostic		21		Nombre d'unités de classe 3		11		% de classe 3		52,38 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°16 (2ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
907	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
885	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
886					+ de 1 m	ND		0		
904	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3
908	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
887	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
888					+ de 1 m	ND		0		
902	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3
899	C	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3
895	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3
896	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,3	3
900	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3
905	C	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3
901	C	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3
897	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
898					+ de 1 m	ND		0		
909	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
889	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
890					+ de 1 m	ND		0		
910	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
891	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
892					+ de 1 m	ND		0		
906	Murs	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

893	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
894					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
903	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
Nombre total d'unités de diagnostic		22		Nombre d'unités de classe 3		14		% de classe 3		63,64 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°17 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
933	A	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
934	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3	
911	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
912					+ de 1 m	ND		0		
930	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,5	3	
935	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
913	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
914					+ de 1 m	ND		0		
928	C	Fenêtre n°1 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
925	C	Fenêtre n°1 Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
921	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
922	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
926	C	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
931	C	Fenêtre n°1 Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
927	C	Fenêtre n°1 Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
923	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
924					+ de 1 m	ND		0,1		
936	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
915	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
916					+ de 1 m	ND		0		
937	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
917	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
918					+ de 1 m	ND		0		
932	Murs	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
919	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
920					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
929	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
Nombre total d'unités de diagnostic		22		Nombre d'unités de classe 3		15		% de classe 3		68,18 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Cage d'escalier n°5 (2ème / 3ème)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
938	B	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6,3	2		
939	B	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,2	2		
940	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
941					+ de 1 m	ND		0,1			
942	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
943					+ de 1 m	ND		0,1			
944	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
945					+ de 1 m	ND		0,1			
946	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
947					+ de 1 m	ND		0			
948	Sol	Ensemble des contre-marches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0		
949					+ de 1 m	ND		0			
950	Sol	Ensemble des marches	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
951					+ de 1 m	ND		0,1			
952	Sol	Limon	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3		
	Sol	Plancher	Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949	
953	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	1,1	2		
Nombre total d'unités de diagnostic			11		Nombre d'unités de classe 3			1		% de classe 3	
										9,09 %	

Local : Dégagements n°7 (3ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
954	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
955					+ de 1 m	ND		0,1		
956	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
957					+ de 1 m	ND		0		
970	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
971						+ de 1 m	ND			
958	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
959					+ de 1 m	ND		0,1		
972	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
973						+ de 1 m	ND			
974	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
975						+ de 1 m	ND			
976	C	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
977						+ de 1 m	ND			
960	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
961					+ de 1 m	ND		0,1		
978	D	Porte n°5	Dormant et	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

979			ouvrant intérieurs			+ de 1 m	ND		0,1		
962	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
963					+ de 1 m	ND		0,1			
980	E	Porte n°6	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
981						+ de 1 m	ND		0		
982	E	Porte n°7	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
983						+ de 1 m	ND		0,1		
964	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
965					+ de 1 m	ND		0,1			
966	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
967					+ de 1 m	ND		0,1			
	Sol	Plancher	Bois	Non peint							Non peint
968	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
969					+ de 1 m	ND		0,1			
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Chambre n°18 (3ème)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
984	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
985					+ de 1 m	ND		0,1			
994	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
995						+ de 1 m	ND		0		
996	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
997						+ de 1 m	ND		0,1		
998	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
999						+ de 1 m	ND		0,1		
1000	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1001						+ de 1 m	ND		0,1		
1004	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1005						+ de 1 m	ND		0		
1006	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1007						+ de 1 m	ND		0		
1008	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1009						+ de 1 m	ND		0		
986	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
987					+ de 1 m	ND		0,1			
988	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
989					+ de 1 m	ND		0,1			
990	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0		
991					+ de 1 m	ND		0,1			
992	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		
993					+ de 1 m	ND		0			
	Sol	Plancher	Bois	Non peint							Non peint
1002	Toutes	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

1003	zones				+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic			14	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : Chambre n°19 (3ème)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
1010	A	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1011						+ de 1 m	ND		0,1		
1020	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1021						+ de 1 m	ND		0		
1012	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1013						+ de 1 m	ND		0,1		
1029	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
1026	C	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,8	3	
1022	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,7	3	
1023	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
1027	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
1028	C	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
1024	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1025						+ de 1 m	ND		0,1		
1030	C	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,5	3	
1031	C	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
1032	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
1033	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
1034	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
1035	C	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
1036	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1037						+ de 1 m	ND		0,1		
1014	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1015						+ de 1 m	ND		0,1		
1016	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1017						+ de 1 m	ND		0,1		
1018	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1019						+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher		Bois	Revêtement en lés						Elément postérieur à 1949
1039	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
1038	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			14	% de classe 3	60,87 %		

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Charnier (3ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1050	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1051					+ de 1 m	ND		0		
1040	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1041					+ de 1 m	ND		0		
1048	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1049					+ de 1 m	ND		0,1		
1046	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1047					+ de 1 m	ND		0		
1044	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1045					+ de 1 m	ND		0,1		
1042	Plafond	Plafond	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1043					+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Grenier (3ème)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1052	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1053					+ de 1 m	ND		0,1		
	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
1054	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1055					+ de 1 m	ND		0,1		
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois brut	Non peint						Bois brut
	C	Fenêtre Embrasure	Pierres, mortier	Non peint						Non peint
1056	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1057					+ de 1 m	ND		0,1		
1058	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1059					+ de 1 m	ND		0,1		
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Chambre n°20 (3ème)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1060	A	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1061						+ de 1 m	ND		0		
1070	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1071						+ de 1 m	ND		0,1		
1062	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1063						+ de 1 m	ND		0,1		
1074	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1075						+ de 1 m	ND		0		
1076	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1077						+ de 1 m	ND		0		
1078	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1079						+ de 1 m	ND		0		
1064	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
1065						+ de 1 m	ND		0,1		
1072	D	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1073						+ de 1 m	ND		0,1		
1066	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
1067						+ de 1 m	ND		0		
1068	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1069						+ de 1 m	ND		0		
	Sol	Plancher		Bois	Non peint						Non peint
1080	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1081						+ de 1 m	ND		0		
Nombre total d'unités de diagnostic				12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°21 (3ème)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1082	A	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0,1	0	
1083						+ de 1 m	ND		0,1		
1096	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1097						+ de 1 m	ND		0		
1084	B	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND		0	0	
1085						+ de 1 m	ND		0		
1098	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1099						+ de 1 m	ND		0,1		
1100	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,1	0	
1101						+ de 1 m	ND		0		
1102	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND		0	0	
1103						+ de 1 m	ND		0,1		



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

1104	C	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1105						+ de 1 m	ND	0		
1108	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1109						+ de 1 m	ND	0		
1110	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1111						+ de 1 m	ND	0,1		
1112	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1113						+ de 1 m	ND	0,1		
1114	C	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1115						+ de 1 m	ND	0		
1086	C	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0	0	
1087						+ de 1 m	ND	0		
1088	D	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0	0	
1089						+ de 1 m	ND	0		
1090	E	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0,1	0	
1091						+ de 1 m	ND	0,1		
1092	F	Mur		Plâtre	Tapisserie	- de 1 m	ND	0,1	0	
1093						+ de 1 m	ND	0		
1094	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0	0	
1095						+ de 1 m	ND	0,1		
	Sol	Plancher		Bois	Non peint					Non peint
1106	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	ND	0,1	0	
1107						+ de 1 m	ND	0		
Nombre total d'unités de diagnostic		18		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Combles n°2 (4ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	B	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	C	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	D	Mur	Pierres	Non peint						Non peint
	Plafond	Plafond	Bois	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Bois	Non peint						Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		6		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

LEGENDE

Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Dans le cadre de ma mission, j'ai pu voir la présence de champignons lignivores, pouvant être *Serpula Lacrymans*, dans divers locaux.
Je conseille l'établissement d'un diagnostic Mérule avec prélèvements pour analyse mycologique.

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : Oui Non

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



Récapitulatif des mesures positives

Local : Cave n°1 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°2 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°3 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°4 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°5 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°6 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°7 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cave n°8 (1er SS)

Aucune mesure positive

Local : Cage d'escalier n°1 (1er SS / RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
202	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3	

Local : Cage d'escalier n°6 (1er SS / RDC)

Aucune mesure positive

Local : Porche d'entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
15	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
12	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,8	2	
17	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
16	C	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5,8	2	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Local : Pièce n°1 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
34	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Faiencage	1,1	3	
39	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,1	3	

Local : Pièce n°2 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
49	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		6	3	
85	A	Mur	Boiseries décoratives	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
61	B	Fenêtre n°1	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Faiencage	1,1	3	
70	B	Fenêtre n°2	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Faiencage	1,1	3	
50	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,6	3	
51	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
52	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
89	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,3	3	
91	E	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
84	F	Châssis vitré		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
90	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
80	F	Porte n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
78	F	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,9	3	
79	F	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
81	F	Porte n°3	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
82	F	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
83	F	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
92	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	

Local : Pièce n°3 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
116	A	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
102	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
103	A	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
95	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,6	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

96	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
104	C	Porte n°3	Dormant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
117	H	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
99	Plafond	Plafond		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	

Local : Cuisine n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
146	D	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	3,2	3	

Local : Placard sous escalier (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cuisine n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
173	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	24	3	

Local : Cellier n°1 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Ancien WC extérieur (RDC)

Aucune mesure positive

Local : WC n°2 (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Pièce n°7 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1179	B	Mur	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	1,6	1		
1175	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	2,4	1		
1176	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
1172	F	Fenêtre	Volets	Métal	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	1,1	2	

Local : Pièce n°8 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1199	A	Mur	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	ND	6,1	1	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

1192	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5,5	1	
1198	D	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	ND		5	1	
1197	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		6	1	

Local : Remise (RDC)

Aucune mesure positive

Local : Cage d'escalier n°2 (RDC/1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
203	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		6,5	3	
204	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
205	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	

Local : Cage d'escalier n°3 (RDC/1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
486	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
487	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	

Local : Cage d'escalier n°7 (RDC/1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
1230	C	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6	2	
1224	D	Ensemble des balustres		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,1	3	
1227	Sol	Limon		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	

Local : Pièce n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
208	A	Mur		Plâtre	Peinture marron	- de 1 m	D	Ecaillage	7,1	3	
219	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3	
209	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
224	C	Mur		Plâtre	Peinture marron	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

220	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
221	D	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
215	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
216	D	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
214	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture marron	- de 1 m	D	Ecaillage	7,8	3	

Local : Dégagements n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
233	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
234	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,4	2	

Local : Escalier accès extérieur (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
241	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D		5,6	3	

Local : Pièce n°5 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
248	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
270	A	Porte n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
261	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
271	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
259	B	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
257	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,9	3	
255	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
256	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
258	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
267	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
262	B	Fenêtre n°2	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
263	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

264	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
265	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
266	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
268	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
249	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
250	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
269	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
251	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
252	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
253	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
254	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
272	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
260	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	

Local : Dégagements n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
280	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
279	C	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	

Local : Pièce n°6 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
304	A	Porte n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3	
303	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
309	A	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
305	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
306	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		5,8	2	
310	D	Moulure cheminée		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Faïence	21	3	

Local : Dégagements n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
311	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

319	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
326	A	Porte n°6	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
312	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
322	B	Porte n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
320	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
321	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
313	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3	
323	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
314	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
324	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
315	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
325	E	Porte n°5	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
333	F	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
330	F	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
327	F	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
328	F	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
331	F	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,6	3	
332	F	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
329	F	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
316	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
335	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
334	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	

Local : Chambre n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
350	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
354	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,3	3	
351	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
352	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
355	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
356	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
353	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

358	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,4	3	
359	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,9	3	
360	B	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
361	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
362	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
363	B	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
364	C	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
357	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
365	Toutes zones	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	

Local : Couloir n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
375	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
379	B	Porte n°1	Imposte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
376	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,3	3	
383	B	Soubassement n°1		Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,1	2	
374	B, C	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
377	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
381	D	Châssis vitrée n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
382	D	Châssis vitrée n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
378	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
380	D	Porte n°4	Imposte	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
384	D	Soubassement n°2		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	

Local : Chambre n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
404	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
395	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,2	3	
405	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
396	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
397	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

398	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
140	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		5,3	3	champignon lignivore
399	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
406	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
407	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
403	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
402	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	

Local : Dégagements n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
422	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
423	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
424	C	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
425	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	

Local : Chambre n°3 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
438	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
452	A	Porte n°1	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,7	3	
443	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
449	C	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3	
439	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,9	3	
440	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
450	C	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
446	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
447	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
448	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
451	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	

Local : Placard (1er)

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
463	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
466	B	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
467	B	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
169	B	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D		6,1	3	champignon lignivore
468	B	Fenêtre Tablette	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
469	D	Châssis vitré	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,3	2	

Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
498	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
505	C	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
502	C	Fenêtre Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
499	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
500	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
503	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
504	C	Fenêtre Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
501	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	
506	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,5	3	

Local : Chambre n°5 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
517	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
526	A	Porte n°1 Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
521	C	Fenêtre Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
518	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
519	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
522	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
524	C	Fenêtre Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

523	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
520	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,8	3	
525	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,1	3	

Local : Chambre n°6 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
547	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
545	D	Fenêtre n°1	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
542	D	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
543	D	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
544	D	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
541	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
548	D	Fenêtre n°2	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
549	D	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
554	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
555	D	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,5	3	
556	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
557	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,3	3	
546	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	

Local : Chambre n°7 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
568	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
578	B	Fenêtre n°1	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
575	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
576	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
577	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
580	B	Fenêtre n°2	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
587	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
588	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
592	D	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
591	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
579	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	

Local : Cage d'escalier n°4 (1er / 2ème)

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
601	B	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
600	B	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
597	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
604	Sol	Ensemble des marches	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,6	3	

Local : Dégagements n°5 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
609	B	Garde-corps	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	2,1	3	
610	D	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	7,6	3	
622	D	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
634	E	Fenêtre Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
632	E	Fenêtre Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
633	E	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
611	E	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
612	F	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
624	F	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
625	F	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
613	G	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
614	H	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
615	I	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
629	J	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
616	J	Mur	Plâtre	Tapiserie	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
623	Toutes zones	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
621	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	

Local : Chambre n°8 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
645	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
655	D	Fenêtre Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
652	D	Fenêtre Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
653	D	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

654	D	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
657	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,9	3	
656	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	

Local : Chambre n°9 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
679	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6	2		
677	B	Fenêtre n°1	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
674	B	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
675	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
676	B	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
680	B	Fenêtre n°2	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
681	B	Fenêtre n°2	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
686	B	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3	
687	B	Fenêtre n°2	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
691	D	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
692	D	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
690	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
678	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	

Local : Chambre n°10 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
703	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,3	3		
714	B	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,7	2	
704	D	Fenêtre	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
705	D	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
710	D	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
711	D	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
717	D	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
715	Murs	Stylobate		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
716	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,7	2	

Local : Couloir n°2 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
729	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

725	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
726	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,7	3	
730	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
727	E	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
728	Toutes zones	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
724	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	

Local : Chambre n°11 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
743	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,6	3	
748	F	Porte de placard n°1		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
749	F	Porte de placard n°2		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	

Local : Chambre n°12 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
769	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
760	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
773	A	Porte n°1	Impsote	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,1	2	
770	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
768	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,9	2	
765	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
761	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
762	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,8	2	
766	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
767	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
771	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
772	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	

Local : Chambre n°13 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
774	A	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

793	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
796	A	Porte n°1	Impsote	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,8	2	
799	B	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	
794	B	Porte de placard		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
790	C	Fenêtre	Allège	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
788	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3	
789	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
800	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
779	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
795	Murs	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,4	3	

Local : Dégagements n°6 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
820	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,7	3		
815	A	Porte n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	6,2	3		
805	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,6	3		
806	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3		
807	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3		
816	D	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
817	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
827	E	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3		
828	F	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,5	3		
818	F	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
819	F	Porte n°5	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
829	Toutes zones	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,6	3		
814	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3		

Local : Chambre n°14 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
854	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3		
852	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
855	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3		
856	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3		
857	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3		

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

324	E	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	champignon lignivore
848	E	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D		5,9	3	
844	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
845	E	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
849	E	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,1	3	
850	E	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
858	E	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,3	3	
859	F	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
853	Murs	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
851	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	1,2	3	

Local : Chambre n°15 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
880	A	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,6	2		
881	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,3	3		
868	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
882	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3		
869	C	Fenêtre	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
870	C	Fenêtre	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
871	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3	
872	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
873	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3	
874	C	Fenêtre	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
883	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,5	2		
884	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	6,7	2		
877	Murs	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3		
351	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	Champignon lignivore	

Local : Chambre n°16 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
907	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,2	3		
904	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,1	3	
908	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3		
902	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



Diagnostic immobilier avant location, avant vente, avant travaux, avant démolition – PPPT & DTG – DPE immeuble – Numérisation 3D

899	C	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
895	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,8	3	
896	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	8,3	3	
900	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
905	C	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
901	C	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3	
909	C	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
910	D	Mur		Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
906	Murs	Cimaise		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
903	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	

Local : Chambre n°17 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
933	A	Imposte	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,3	3		
934	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,4	3		
930	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,5	3	
935	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,4	3		
928	C	Fenêtre n°1	Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
925	C	Fenêtre n°1	Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
921	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
922	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6	3	
926	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,7	3	
931	C	Fenêtre n°1	Garde-corps	Métal	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
927	C	Fenêtre n°1	Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
936	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5	3		
937	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3		
932	Murs	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3		
929	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3		

Local : Cage d'escalier n°5 (2ème / 3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
938	B	Ensemble des balustres	Bois	Peinture	- de 1 m	EU		6,3	2	
939	B	Main-courante	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	5,2	2	
952	Sol	Limon	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7,2	3	

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



953	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	EU	Usure	1,1	2
-----	--------------	----------	------	----------	----------	----	-------	-----	---

Local : Dégagements n°7 (3ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°18 (3ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°19 (3ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1029	C	Fenêtre n°1 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	7	3	
1026	C	Fenêtre n°1 Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,8	3	
1022	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,7	3	
1023	C	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
1027	C	Fenêtre n°1 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,2	3	
1028	C	Fenêtre n°1 Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,9	3	
1030	C	Fenêtre n°2 Allège	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	4,5	3	
1031	C	Fenêtre n°2 Baguette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,6	3	
1032	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,5	3	
1033	C	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,5	3	
1034	C	Fenêtre n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	6,7	3	
1035	C	Fenêtre n°2 Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	
1039	Toutes zones	Cimaise	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,8	3	
1038	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	D	Ecaillage	5,9	3	

Local : Charnier (3ème)

Aucune mesure positive

Local : Grenier (3ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°20 (3ème)

Aucune mesure positive

Local : Chambre n°21 (3ème)

Aucune mesure positive

Local : Combles n°2 (4ème)

Aucune mesure positive



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



N° de certificat : ODI/PB/15006299



AFNOR Certification certifie que :

CHAMPIAT MAXIME

a satisfait aux exigences du référentiel de compétences de :

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS - PLOMB CREP

Ce certificat est valable à compter du (jour/mois/année à 12h00) **05/07/2022** jusqu'au (jour/mois/année à 11h59) **05/07/2029**



Scannez ou cliquez pour vérifier

Directeur Général d'AFNOR Certification

JULIEN NIZRI

Seul le certificat électronique, disponible et consultable à tout moment sur certificats-personnes.afnor.org, a valeur d'original. Les copies sur format papier ou électronique, sont autorisées et faites sous la seule responsabilité de celui qui les imprime/les regarde.

Cofrac Accreditation n°4-0057 Certification of persons, scope available on www.cofrac.fr

Référentiel CERTI P 0061 Opérateurs de Diagnostic Techniques arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
CERTI F 0775.8 12/2022 - Document contractuel

Constat des Risques d'Exposition au Plomb



PLOMB DANS LES CANALISATIONS

Absence de parties visibles de canalisations intérieures en plomb de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

Lors de la visite réalisée dans le cadre du constat de risque d'exposition au plomb, **il a été constaté la présence de canalisation en plomb pour la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine dans les locaux objets du constat.**

L'eau produite par le responsable de la distribution ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée lorsqu'elle a transité dans des canalisations en plomb.

Cette présence éventuelle est alors due à la dissolution dans l'eau de ce métal contenu dans les canalisations des réseaux intérieurs du bâtiment. La dissolution des métaux dans l'eau peut être augmentée par la stagnation de manière prolongée de l'eau dans les canalisations internes et la présence éventuelle d'un dispositif collectif ou individuel d'adoucissement de l'eau. De plus, les caractéristiques physico-chimiques de l'eau (notamment lorsque les eaux sont peu minéralisées et corrosives) dans les réseaux de distribution publics ou privés dans certaines communes du département de la Loire accroissent le risque de dissolution du plomb dans l'eau.

Effets du plomb sur la santé

L'ingestion de plomb est toxique, notamment lorsque les doses sont supérieures à celles définies par les normes en vigueur. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Limites de qualité réglementaires dans l'eau du robinet du consommateur en application du code de la santé publique

Plomb : la limite de qualité dans l'eau est fixée à 25 µg/l et sera de 10 µg/l à partir du 25 décembre 2013.

Vous pouvez contrôler la teneur en plomb de l'eau de consommation en faisant effectuer une analyse par un laboratoire agréé par le ministère de la santé. Dans la Loire, il s'agit :

- Du laboratoire municipal de St Etienne
2 rue Chanoine Ploton
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 92 26 00
- Du laboratoire CARSO – santé environnement et hygiène de Lyon
321 avenue Jean Jaurès
69362 LYON CEDEX 07
Tél : 04 72 76 16 16

Changement des canalisations en plomb du réseau intérieur privé de distribution d'eau

- En 2013, la limite de qualité de 10 µg/l ne pourra être respectée que si l'eau ne transite pas dans des canalisations en plomb. Un remplacement par des canalisations en matériau agréé au contact de l'eau potable sera nécessaire.
- Avant 2013, le remplacement des canalisations en plomb des réseaux intérieurs privés est recommandé dès lors que l'eau est corrosive, notamment pour les eaux peu minéralisées, en l'absence d'un traitement de reminéralisation ou de neutralisation de l'eau. Ce remplacement doit être effectué dans les meilleurs délais, si des analyses de plomb dans un échantillon d'eau prélevé en cours de journée (prélèvement réalisé dans les conditions définies par l'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2003 du Ministère de la Santé) relatif aux conditions d'échantillonnage pour mesurer le plomb révèlent une concentration supérieure à 25 µg/l. Les recommandations générales de consommation doivent être particulièrement suivies jusqu'à ce que les canalisations soient remplacées.
- Les collectivités responsables de la distribution ont en charge le changement des branchements publics en plomb qui sont encore en place et le traitement de reminéralisation des eaux qui le nécessitent.

Recommandations générales de consommation

Afin de limiter l'accumulation du plomb dans l'organisme, il est donc conseillé lorsque l'eau a stagné dans des canalisations en plomb (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) de **n'utiliser l'eau froide du robinet** pour la boisson ou la préparation des aliments, **qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement**. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb qui ont pu être employées jusque dans les années 1950 pour les canalisations du réseau de distribution interne de l'habitation.

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	ATW DIAGNOSTIC
Numéro de dossier	24012 CETAM
Date de réalisation	27/11/2024

Localisation du bien	41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE SUR ARZON
Section cadastrale	000 AX 261
Altitude	919.33m
Données GPS	Latitude 45.332315 - Longitude 3.847716

Désignation du vendeur	CETAM
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **ATW DIAGNOSTIC** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible		EXPOSÉ **	-	
Commune à potentiel radon de niveau 3		EXPOSÉ **	-	
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-	
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage règlementaire sur la Sismicité
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° DSC/SDS/SIDPC n° 2023-314 du 12/12/2023 mis à jour le

Adresse de l'immeuble : 41 boulevard du Nord, 43500 CRAPONNE SUR ARZON
Cadastré : 000 AX 261

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
 prescrit anticipé approuvé date
 1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
 inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
 cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan
 > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
 2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
 prescrit anticipé approuvé date
 3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
 mouvements de terrain autres
 > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
 4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
 5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel
 > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
 > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui non
 > L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui non
 6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
 zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui non
 > L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)
 Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :
 > d'ici à trente ans > compris entre trente et cent ans
 > L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui non
 > L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui non
** catastrophe naturelle, minière ou technologique

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Fiche Sismicité, Fiche Radon, Liste de arrêtés de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur : CETAM
 Acquéreur :
 Date : 27/11/2024 Fin de validité : 27/05/2025

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Haute-Loire

Adresse de l'immeuble : 41 boulevard du Nord 43500 CRAPONNE SUR ARZON

En date du : 27/11/2024

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>
Poids de la neige - chutes de neige	26/11/1982	28/11/1982	15/12/1982	22/12/1982	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	22/10/1999	23/10/1999	02/05/2000	19/05/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	01/11/2008	02/11/2008	17/04/2009	22/04/2009	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : CETAM

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Haute-Loire

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : CRAPONNE SUR ARZON

Parcelles : 000 AX 261

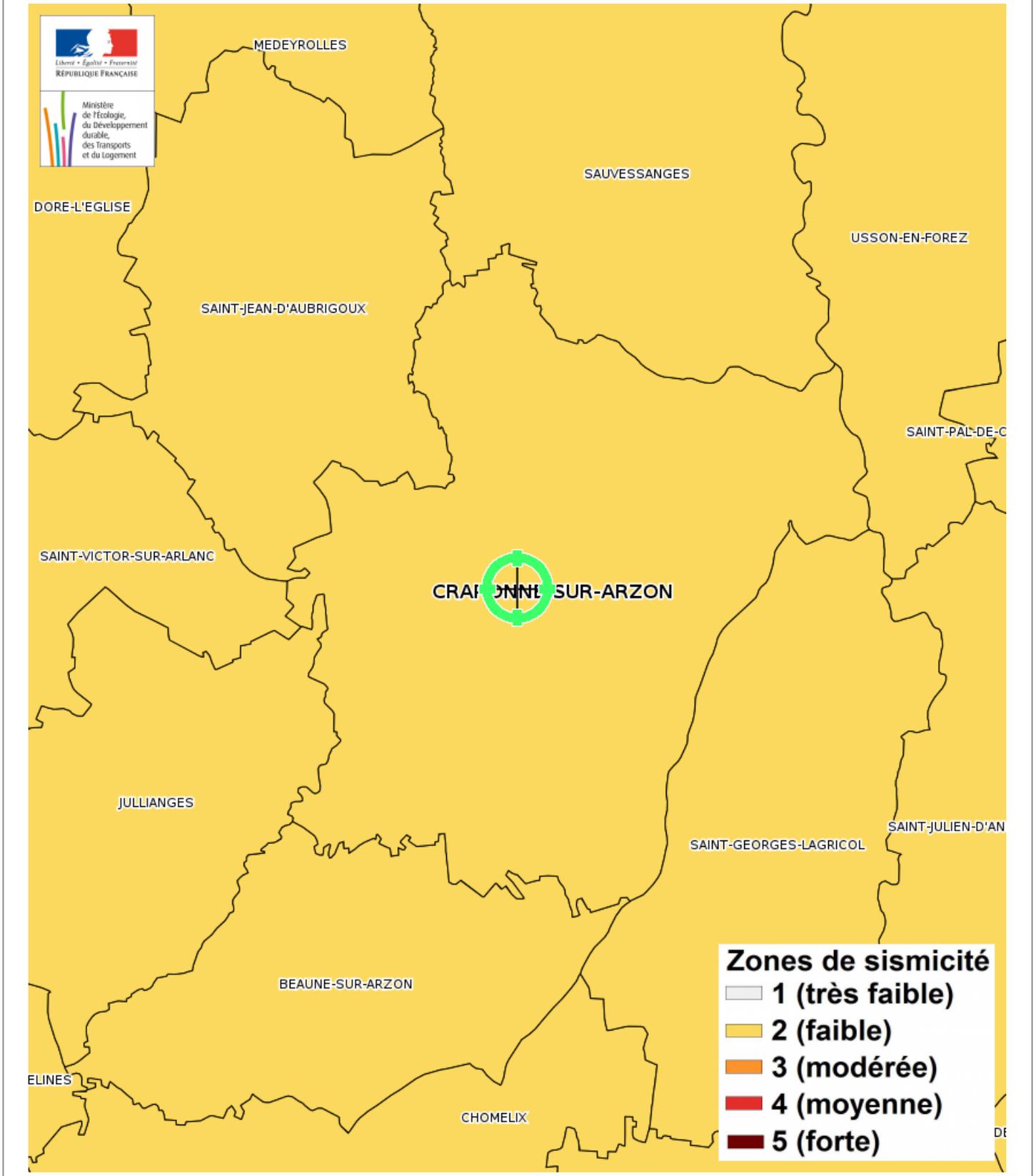


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Haute-Loire

Commune : CRAPONNE SUR ARZON

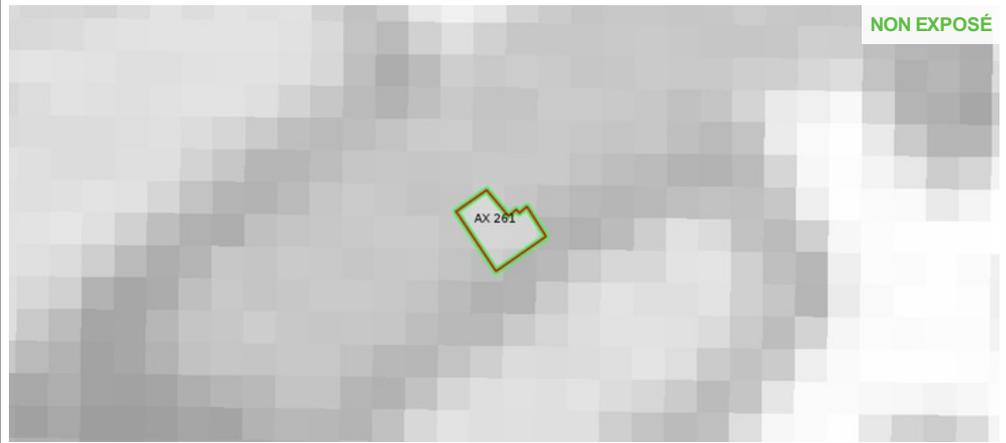
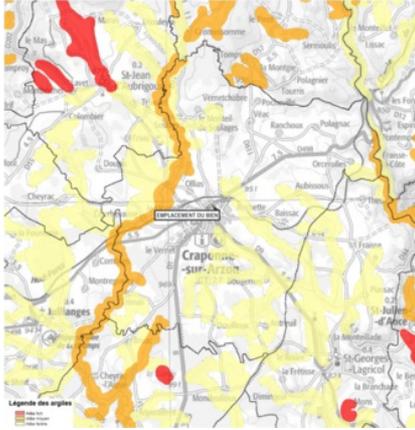
Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

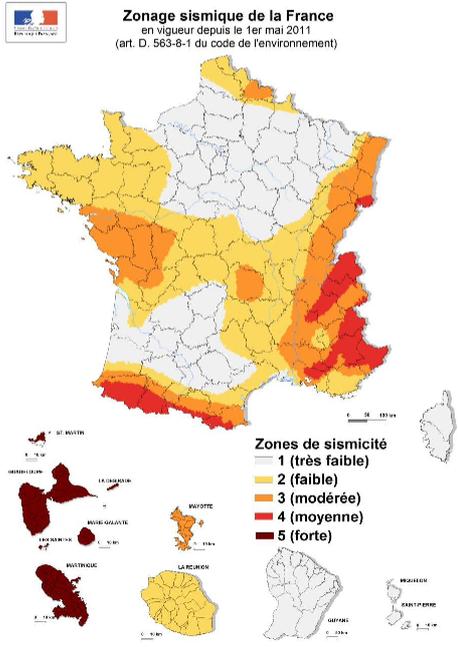
Annexes

Fiche d'information Sismicité

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Écologie
Logement
Territoires

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

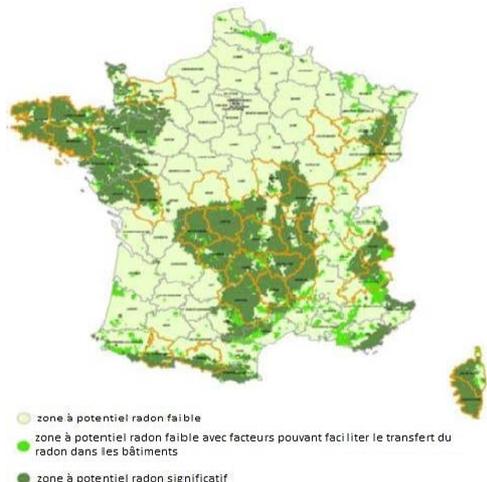
Fiche d'information Radon



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer à long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Annexes

Fiche d'information Radon



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...
Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
Au niveau régional :
ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>
Informations sur le radon :
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

Annexes

Arrêtés



Direction
des services
du cabinet

**Arrêté DSC/SDS/SIDPC n° 2023-314 portant abrogation
de l'arrêté cadre permanent SIDPC N° 279 / 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des
locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et
de l'arrêté SIDPC n°2022-264 portant modification de l'annexe de l'arrêté cadre permanent précité**

**Le préfet de la Haute-Loire,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L125-5 modifié ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment l'article 236 ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2022-1289 du 1^{er} octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques ;
Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
Vu l'arrêté du 13 octobre 2005 modifié portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;
Vu l'arrêté cadre permanent SIDPC n°279-2013 du 6 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et son annexe ;
Vu l'arrêté SIDPC n°2022-264 portant modification de l'annexe de l'arrêté cadre permanent SIDPC N° 279-2013 du 6 juin 2013 précité ;
Sur proposition du directeur des services du cabinet

ARRÊTE

Article 1^{er} - Sont abrogés :

- l'arrêté cadre permanent SIDPC n°279-2013 du 6 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,
- l'arrêté SIDPC n°2022-264 portant modification de son annexe.

Article 2 - La secrétaire générale par intérim de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingaux, le sous-préfet de l'arrondissement de Brioude, le directeur des services du Cabinet et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les mairies, à la préfecture du Puy en Velay et les sous-préfectures d'Yssingaux et de Brioude. Une copie sera transmise à Monsieur le président de la Chambre départementale des notaires.

Au Puy-en-Velay, le 12 décembre 2023

Signé
Yvan CORDIER

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr